

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

DEO FAVENTE, HAUD PLURIBUS IMPAR DES

DEUX CENTS

Vol. I

MONTRÉAL, SAMEDI, 9 NOVEMBRE 1895

No 5

LES GARÇONS

“ Les garçons sont des hommes qui ne sont pas encore aussi grands que leurs papas, et les filles sont des femmes qui plus tard deviendront des dames. L'homme a été créé avant la femme. Lorsque Dieu eut regardé Adam, il se dit à lui-même : Eh bien, je crois que je puis faire mieux que cela, si je recommence. Et il créa Eve. Les garçons sont une source d'ennuis. Ils usent tout — excepté le savon. Si ma volonté pouvait faire loi, tout le monde consisterait en petites filles et le reste en poupées. Mon papa est si gentil que je crois qu'il doit avoir été une petite fille lorsqu'il était petit garçon. L'homme fut créé, et le septième jour il se reposa. La femme fut créée ensuite, et elle ne s'est jamais reposée depuis.

GERMAINE.

NOTE DE LA RÉDACTION.—Voilà une collaboratrice qui paraît avoir des idées très arrêtées sur la supériorité de son sexe. Il est probable qu'elle en pénétrera un jour son mari si elle daigne en prendre un.

CARNET D'UN CURIEUX

Fontenello, âgé de quatre-vingt-dix ans, passait, pour aller se mettre à table, devant Mme Helvétius, qu'il n'avait pas aperçue : “ Voyez, lui dit-elle, le cas que je dois faire de vos galanteries ; vous passez devant moi sans me regarder.—Madame, répondit le vieux céladon, si je vous eusse regardée, je n'aurais point passé.”

Un libraire anglais, fort affligé d'avoir imprimé un gros ouvrage dont il n'avait pas vendu quatre exemplaires, en fit des plaintes amères à l'auteur et lui dit, entre autres reproches sanglants, que ses livres ne lui donnaient même pas du pain. Un vigoureux soufflet, qui lui cassa quelques dents, fut la seule réponse qu'il reçut de l'orgueilleux écrivain.

La justice, informée de cette violence, obligea celui-ci à se présenter. Il se tira d'affaire par le plaidoyer suivant, qui fit rire aux éclats le juge, les spectateurs et le plaignant lui-même : “ Messieurs, je confesse que j'ai pris la chose avec un peu trop de chaleur ; je lui ai cassé les dents ; mais, après tout, où est le grand mal ? Mes livres, dit-il, ne lui donnent pas de pain ; les dents sont inutiles quand on n'a rien à manger.”

Un célèbre magistrat fort âgé, ayant manqué de mémoire dans un discours qu'il prononçait à l'ouverture du palais, dit à ses auditeurs, sans se déconcerter : “ Messieurs, ma mémoire est une ancienne domestique qui se lasse de me servir ; mais si elle me rend un mauvais office, elle vous en rend un bon, en vous épargnant la peine de m'entendre.”

M^e Canvain, l'Esopo du barreau de Paris, plaidait un jour devant le tribunal civil. Le président lui ayant dit avec un geste d'impatience : “ Maître Canvain, vous ne cherchez que plaisir et bosso,” le malin avocat répliqua aussitôt, indiquant du doigt l'appendice qu'il

portait au verso : “ Ah ! monsieur le président, Dieu m'est témoin que je n'ai pas cherché celle-là.”

Le marquis de Favières, grand emprunteur et très connu pour ne jamais rendre, alla un jour chez le financier Samuel Bernard et lui dit : “ Monsieur, je vais bien vous étonner : je suis le marquis de Favières ; je ne vous connais point, et je viens vous emprunter cinquante louis.—Monsieur, lui répondit Bernard, je vous étimerais bien davantage : je vous connais et je vais vous les prêter.”

On exagérât, devant une dame, l'esprit d'un homme assez borné. “ Oh ! oui, dit-elle, il doit en avoir beaucoup, car il n'en dépense guère.”

MERCI

Nous reproduisons avec plaisir les aimables paroles que *Le Colonisateur Canadien*, rédigé avec tant de talent par le Dr Brisson, nous adresse à l'occasion de notre naissance :

“ A l'éclosion de chaque feuille nouvelle dans le journalisme canadien, chacun se demande naturellement, vu le grand nombre qui existe déjà, quelle est l'utilité du débutant et quelle chance de succès il peut bien rencontrer dans la carrière.

Notre jeune confrère donne ainsi sa raison d'être :

“ En créant, dit-il, ce petit journal dont nous voulons faire l'organe fidèle de toutes les facultés, nous avons deux buts en vue : d'abord fournir aux étudiants l'occasion d'écrire, et les habituer ainsi à l'art d'exprimer leur idées, art trop négligé de nos jours ; ensuite les grouper autour de leurs drapeaux, les réunir dans un même sentiment de fraternité, de bienveillance et de charité, et par là rendre notre jeune université plus attrayante encore chez elle, comme plus imposante au dehors et à l'étranger.”

Avec un tel programme on peut être tranquille sur le sort du *Journal des Etudiants*. Il a brillamment débuté par un superbe compte-rendu de la fête d'inauguration des bâtiments universitaires, le 8 octobre dernier, fête qui marquera dans l'histoire de l'éducation en ce pays. L'idée de reproduire quelques uns des travaux des orateurs du jour est excellente et de nature à rendre le journal intéressant. En effet il a coulé des flots de bonne et grande éloquence en cette occasion inoubliable, et la collection de notre confrère en acquerra beaucoup de valeur s'il en communique seulement la moitié à ses nombreux lecteurs.

Longues années et prospérité constante au journal des jeunes et des vaillants. Nos souhaits, pour être un peu en retard n'en sont pas moins sincères.

Nous reproduisons du *Sténographe Canadien* ce qui suit :

“ Nous saluons avec plaisir la venue du *Journal des Etudiants*, publié à Montréal. Il est des plus intéressants et nous ne serions pas surpris d'apprendre que, si les étudiants de cette ville, après tout ce qu'ils font en dehors de leurs études, trouvent le temps de publier un journal, c'est que la plupart savent la sténographie. A tous ceux—étudiants au non—qui ne savent point sténographier de se hâter de l'apprendre.”

CHEZ LES DISCIPLES

D'ESCULAPE

Eh bien mes chers lecteurs puisque je suis chargé de vous mettre au courant des événements chez les disciples d'Esculape, je vais tout d'abord vous faire part de ce que les Etudiants en médecine, toujours entreprenants, se proposent de faire prochainement. J'espère que vous ne mettrez pas en doute la sagesse de leurs décisions. Voici ce dont il s'agit : il a été résolu que nous devions adresser au public en général, une respectueuse et cordiale invitation pour les prier de vouloir bien assister à une soirée musicale qui sera donnée par les E. E. M. de l'Université Laval, mercredi, le 20 novembre. Ah ! ah ! me direz-vous voici un comble ! Voici un espèce de chroniqueur qui s'éteigne passablement de son but, il s'intéresse lui-même avant d'intéresser ses lecteurs. Vous n'auriez pas tort de parler de la sorte, je le concède ; toutefois j'ai des raisons tellement bonnes, tellement acceptables pour entrepasser ainsi les règles littéraires que même les plus sévères vont m'accorder un généreux pardon.

Vous connaissez, sans doute, la belle et fraternelle habitude qui existe en France et particulièrement à Paris, chez nos confrères, les étudiants en médecine ; cette habitude est si louable que vous me saurez gré de la rappeler ici, afin que, si quelqu'un l'ignorait, elle fut désormais connue de tous.

Se trouve-t-il, par hasard, un carabin, qui pour une raison quelconque, revers de fortune, ou autre chose se voit obligé d'avoir recours à la charité publique, ou d'abandonner l'objet de ses rêves : “ *L'étude !* ” Que voyez-vous ? Ah ! vous voyez un spectacle qui a souvent mouillé la paupière de ceux qui en ont été témoins. Ses confrères, par centaines, se lèvent, accourent sur les boulevards, leur popularité attire une foule considérable qui se pacte autour de cette jeunesse ardente. Là on passe le chapeau et la populace raisie d'admiration, touchée de tant de dévouement, de tant de générosité versée à pleines mains dans le bétet de l'étudiant l'argent qui devra être employé à solder la dette d'un confrère pauvre. N'est-ce pas que c'est beau, que c'est noble ! Eh ! bien cette conduite de nos confrères d'outre-mer, pourquoi ne l'imiterions-nous pas à Montréal ? Ce simple mot confrère que les carabins de Paris considèrent comme sacré, pourquoi ne lui accorderions-nous pas la même considération ? Si ce mot, pour eux est synonyme de charité, générosité, sacrifices, pourquoi ici changerait-il de signification ? Malheureusement, je dois le dire, cet esprit d'union, cet attachement mutuel qui existait autrefois chez les étudiants tend à disparaître rapidement ; aujourd'hui on ne constate que divisions, discordes, et cela, non seulement, entre les corps de diverses facultés mais même au sein d'une faculté déterminée, on se jalouse, on se défie les uns des autres, on semble oublier que nous sommes tous membres d'une même famille “ *La Médecine* ” et fils d'une même mère, l'Université Laval. Allons, chers confrères, revenons aux anciennes traditions, unissons-nous, aidons-nous les uns les autres, groupons-nous autour du drapeau rouge et noir, ce drapeau que nos aînés ont tant aimé, et n'ayons désormais qu'une seule devise “ *Multi in uno.* ”

Je m'aperçois, chers lecteurs, que je

viens de faire une légère digression, et que je ne vous ai pas encore exposé le but de notre soirée. Je m'empresse de vous satisfaire. Cette soirée, donnée sous les auspices des E. E. M., est une œuvre de bienfaisance pour venir en aide à un confrère infortuné et sans protection. Compronant toute la consolation que l'on retire dans la pratique de cette belle vertu “ *La Charité !* ” nous ne voulons pas que le manque de fortune soit un obstacle à l'avancement de notre frère en médecine, nous nous unirons et nous travaillerons, et alors si le succès couronne notre généreuse entreprise, nous nous rendrons le témoignage bien consolant, d'avoir doté la profession d'un membre dévoué et la société d'un bon citoyen. Ainsi donc, mes chers lecteurs, ne restez pas sourds à cet appel, rendez-vous en foule à cette soirée, venez secondier nos efforts. Donnez, vous, riches citoyens, qui n'avez rien à craindre de l'approche du lendemain. Faites l'aumône en vous redisant souvent si bien pensés du poète :

Donnez et on viendra cette heure de mystère
Ou n'ait soulevé le tonbeau,
Vous laissez sans peine et la vie et la terre,
Pour un autre monde plus beau.
Donnez, car si bas, ce qu'un pauvre l'on donne,
Est à bien qui n'est point perdu.
Donnez aussi un jour le bon Dieu vous pardonne
Et au Ciel tout vous soit rendu.

Les élèves finalistes ont été bien contrariés, mercredi dernier, lorsqu'on a annoncé que la requête envoyée à la Faculté demandant l'abolition des examens écrits, avait été après considération, mise hors d'ordre. Leurs prétentions, en envoyant cette requête, étaient basées sur ce principe, qu'ayant commencé leurs études sous un règlement qui ne comportait pas cette clause des examens écrits, aucune loi passée ultérieurement ne devait avoir un effet retro-actif. Le Conseil des Médecins ayant décidé contre nous, il faut se soumettre respectueusement et travailler avec plus d'ardeur. Voilà tout.

CARABIN.

PENSÉES

La vie de l'étudiant, réputé si frivole et si joyeuse, est au contraire, consumée tout entière dans le travail. (Feulot).

Il faut qu'un avocat soit avocat ; malgré tout ce qu'on peut dire, c'est la versalité de son esprit qui fait la facilité de sa parole ; c'est précisément parce qu'il n'a de conviction arrêté sur rien qu'il est toujours si admirablement prêt à parler sur tout. (Mme de Siv.)

ENTRE BOHEMES

X... rencontre Z..., son meilleur ami, qui portait un œil au heurre noir, depuis une royale ripouppette.

— Mon Dieu, lui dit X..., tu n'es plus le même envers moi. Comme tu me regardes maintenant d'un mauvais œil.

PETITE BROUSSE.

AVIS.

Nos agents chargés de collecter le prix de l'abonnement au *JOURNAL DES ETUDIANTS* doivent être porteurs d'une autorisation signée par le Directeur, M. Joseph Beaulieu.

LE JOURNAL DES ETUDIANTS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédigé en collaboration.

JOSEPH BEAULIEU - DIRECTEUR
Bureau : UNIVERSITÉ LAVAL.ABONNEMENT \$1.00 UN AN.
0.75 SIX MOIS.

PAYABLE D'AVANCE.

Annonces tarifées par contrats spéciaux.

Toutes correspondances concernant l'administration et la rédaction doivent être adressées comme suit :

LE JOURNAL DES ETUDIANTS,
Boite 2187, B. P.,
Montréal, Canada.

MONTREAL, 9 NOVEMBRE 1895

VINGT-CINQ ANS
DE PRETRISE

Mercredi dernier, notre vice-recteur célébrait la vingt-cinquième année de son sacerdoce. Nous ne saurions laisser passer sous silence un événement aussi mémorable dans la vie de cet homme, devenu cher à plus d'un titre à toute la jeunesse universitaire. Et nous offrons, en cette circonstance à monsieur le vice-recteur nos vœux et nos souhaits les plus sincères. Puisse ces vœux le récompenser un peu de l'intérêt qu'il nous porte et du dévouement qu'il déploie dans ses nouvelles fonctions.

M. l'abbé Racicot naquit au Sault-au-Récollet, le 13 octobre 1845, du mariage de François-Xavier Racicot, notaire public, et Léocadie Tremblay, ses père et mère.

À l'âge de sept ans et demi, le jeune Racicot se trouvait orphelin de père et de mère. Mais M. le notaire Racicot ayant fait cession de tout ce qu'il possédait à feu Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, le jeune orphelin ainsi que les autres membres de sa famille, deux frères et quatre sœurs, passa sous la tutelle distinguée de l'évêque de Montréal.

À dix ans, le jeune Zotique était pensionnaire à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où il fit sa première communion, et d'où il suivit son cours d'études au collège de Montréal. Il avait dix-neuf ans quand il termina son cours.

M. l'abbé Racicot fut attaché, durant trois années, comme professeur, au personnel enseignant du collège de Montréal. Il fut alors un nombre de ses élèves Mgr Michaud, coadjuteur de Mgr l'évêque de Burlington.

Durant un an, M. l'abbé Racicot fut aussi professeur à l'académie de l'évêché, à Montréal.

C'est le 6 novembre 1870 que M. Racicot fut ordonné prêtre par Mgr Bourget, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Nommé vicario à St Vincent de Paul de Montréal, M. l'abbé Racicot y fit un premier stage de cinq semaines, et après quatorze mois et demi de vicariat à St-Rémi, un nouveau stage de six ans et demi.

Le 5 octobre 1877, M. Racicot était nommé chapelain de la communauté des Sœurs du Bon Pasteur. Le 14 août 1880, il devint supérieur de cette communauté et en même temps procureur de l'évêché de Montréal.

Monsieur Racicot a contribué puissamment au règlement de la dette de l'évêché et à la construction de l'imposante cathédrale.

En 1892, M. Racicot devenait chapelain du chapitre métropolitain, dont il fut créé primicier, en avril 1894.

Enfin, c'est le 17 octobre 1895 qu'il fut nommé vice-recteur de l'Université Laval, à Montréal.

Ad multas annos.

ECHO DES COURS
DE DROIT CIVIL.

Avec l'article 1482, nous passons au deuxième chapitre du Titre V, *De la Vente*. Ce chapitre traite *De la capacité d'acheter ou de vendre*.

Il est très important de connaître quelles sont les personnes qui peuvent devenir parties à un contrat de vente. Un acheteur ou un vendeur prudent doit toujours s'assurer si la personne avec laquelle il contracte, a le pouvoir de contracter et de s'obliger. Autrement cet acheteur ou ce vendeur, tout en s'obligeant lui-même, courrait le risque de ne rien recevoir en retour et de voir annuler son contrat. Ce qui pourrait lui occasionner des pertes et des dommages considérables.

La capacité d'acheter ou de vendre est régie par les règles concernant la capacité de contracter. La vente étant un contrat, il s'ensuit qu'en principe, toute personne pouvant passer contrat, peut être partie à une vente. De même toute personne, déclarée par la loi incapable de s'obliger ne peut devenir partie au contrat de vente. Cette incapacité générale a, pour principales causes, la minorité, l'interdiction et la puissance maritale. Notons en passant que l'incapacité des mineurs et des interdits est une conséquence de la faiblesse de leur âge et de leur esprit, de leur défaut d'expérience. Cette incapacité n'est que relative; eux seuls peuvent l'invoquer. L'incapacité des femmes mariées, au contraire, a son fondement dans la puissance maritale et non dans la faiblesse ou l'inexpérience de ces femmes mariées. C'est l'ordre public, l'intérêt des familles qui le veut ainsi. Il ne serait pas convenable qu'une femme sous puissance de mari pût s'obliger sans consulter le chef de la communauté conjugale. Mais assez sur cette digression.

Outre l'incapacité générale de certaines personnes relativement à tous les contrats, il existe aussi des incapacités spéciales au contrat de vente. Nous trouvons ces diverses incapacités établies dans les articles qui vont suivre.

Le contrat de vente, dit l'article 1483, ne peut avoir lieu entre le mari et la femme.

En droit romain il n'était pas défendu à des conjoints par mariage de faire en semble tous les contrats qu'ils jugeaient à propos de faire, pourvu que ces contrats ne comportassent aucun avantage qui fut fait à l'un d'eux aux dépens de l'autre et que l'égalité y fut exactement observée.

À l'égard des contrats qui renfermaient quelque avantage fait à l'un des conjoints aux dépens de l'autre, les jurisconsultes romains faisaient une distinction entre ceux qui étaient simulés et ceux qui sans être simulés, renfermaient quelque avantage. Ceux qui étaient simulés, qui n'étaient faits que pour couvrir et déguiser une donation d'un des conjoints à l'autre, étaient déclarés nuls; les autres étaient valables. On reformait seulement l'avantage prohibé qu'ils renfermaient en obligeant celui au profit de qui il était fait à suppléer le juste prix.

L'ancien droit français a été plus attentif à prévenir tous les avantages indirects que des conjoints par mariage pourraient se faire par les différentes espèces de contrats qui interviendraient entre eux, par lesquels ils transporteraient l'un à l'autre quelque chose de leurs biens. La Coutume de Normandie avait la disposition suivante: "Gens mariés ne peuvent céder, donner ou transporter l'un à l'autre quelque chose que ce soit ni faire contrats ou confessions par lesquels les biens de l'un viennent à l'autre en tout ou partie." Celle

de Nivernais disait aussi: "Gens mariés, constant leur mariage, ne peuvent contracter au profit de l'un de l'autre."

Le Code Napoléon n'a pas voulu admettre ces principes sévères de l'ancien droit. Il interdit néanmoins en principe la vente entre époux et pour les raisons suivantes. Permettre la vente aux époux entre eux, c'est leur donner un moyen facile: 1o de se faire des libéralités considérables par des ventes simulées dont les héritiers n'auraient pas toujours été en mesure de prouver la vraie nature; 2o d'imprimer à ces libéralités l'irrévocabilité que la loi a cru devoir leur refuser; 3o enfin de frauder leurs créanciers en faisant passer les biens de l'époux débiteur à son conjoint.

Toutefois ces principes reçoivent à l'article 1595 du Code Napoléon, trois exceptions importantes. Ainsi les époux peuvent se vendre l'un à l'autre dans les cas suivants: 1o Celui ou l'un des deux cède des biens à l'autre, séparé judiciairement d'avec lui, en paiement de ses droits; 2o Celui ou la cession que le mari fait à sa femme, même non séparée, à une cause légitime, telle que le rachat de ses immeubles aliénés ou de deniers à elle appartenant, si ces immeubles ou deniers ne tombent pas en communauté; 3o Celui ou la femme cède des biens à son mari en paiement d'une somme qu'elle lui aurait promise en dot et lorsqu'il y a exclusion de communauté.

Dans notre droit canadien nous n'avons pas voulu reconnaître cette dérogation aux principes de l'ancien droit français du Code Napoléon; et il est déclaré purement et simplement que la vente entre mari et femme est nulle.

Sont aussi frappés d'une incapacité spéciale relativement à la vente—les tuteurs et curateurs des biens de ceux dont ils ont la tutelle ou la curatelle, excepté dans le cas de vente par autorité judiciaire—les mandataires, des biens qu'ils sont chargés de vendre—les administrateurs ou syndics, des biens qui leur sont confiés, soit que ces biens appartiennent à des corps publics ou à des particuliers—les officiers publics des biens nationaux dont la vente se fait par leur ministère.

Ces diverses incapacités ne sont pas d'origine récente. Les citations suivantes de jurisconsultes romains en font foi:

Tutor rem pupilli emere non potest. Idemque porrigendum est ad similia. id est ad curatores, procuratores et qui negotia aliena gerunt. (Paulus)

Non licet ex officio quod administrat quis emere quid vel per se, vel per aliam personam; alioquin non tantum rem emit, sed et in quadruplum convenitur secundum constitutionem Severi et Antonini et hoc ad procuratorem quoque Caesaris pertinet. Sed hoc ita se habet nisi specialiter quibusdam hoc concessum est. (Marcianus.)

Toutefois la nullité de ces ventes n'est pas absolue; elle n'est prononcée que contre le tuteur ou autre administrateur et en faveur du mineur ou autre à qui la chose appartient. Et si le mineur, loin de se plaindre de la vente, trouve le marché avantageux, le marché tiendra et le tuteur ou autre administrateur qui a acheté n'en pourra opposer la nullité.

Cette nullité n'est établie que pour empêcher les fraudes par lesquelles un tuteur ou autre administrateur, pour son propre intérêt, pourrait acheter à vil prix ou se rendre acquéreur de choses qu'il n'est pas de l'intérêt du mineur de vendre. Mais cet effet de la loi cesse lorsqu'il n'y a pas lieu de soupçonner ces fraudes et c'est pour cela que les tuteurs et curateurs sont admis à onchérir à la vente judiciaire des biens de leurs pupilles.

Enfin une dernière incapacité spéciale quant à la vente est aussi déclarée contre les juges, les avocats et procureurs, les greffiers, héritiers, huissiers et autres officiers attachés aux tribunaux, lesquels ne peuvent devenir acquéreurs de droits litigieux, quand ces droits sont de la compétence du tribunal dans le ressort duquel ces divers officiers exercent leurs fonctions.

La justice étant en quelque sorte la base de tout l'ordre social, il importe que les individus chargés de l'adminis-

tration soient à l'abri de tout soupçon en ce qui concerne leur dignité et leur impartialité. Le tribunal et ceux qui l'entourent doivent être placés sur des hauteurs telles que l'on ne puisse pas craindre d'y voir aborder, soit des influences fâcheuses, soit un crédit oppressif, soit la dégradation de fonctions respectables ou l'oubli des devoirs d'un ministère auguste.

LEX.

LA GARDE DE SA LANGUE

La langue a sa racine dans le cœur. De là probablement cet ancien proverbe qui dit que la langue parle de l'abondance du cœur. Les anatomistes ont observé que deux fibres de la langue viennent aboutir, l'une au cœur et l'autre au cerveau. La nature elle-même veut donc que la langue soit d'accord avec le cœur et l'esprit. Tout mensonge, par conséquent, est contre nature.

Nous n'avons qu'une seule langue, tandis que nous avons deux oreilles, deux yeux, deux narines, deux mains et deux pieds. Ce fait signifie que nous devons plus écouter, regarder, etc., qu'o parler; et saint Jacques a écrit avec raison: "quo toute personne soit prompt à écouter et lente à parler."

La langue est placée dans une partie toujours chaude. C'est pourquoi tous nos discours doivent respirer la charité à l'égard du prochain; éviter les critiques, les paroles blessantes, la discorde, etc., inspirer aux autres l'amour de Dieu. Notre bouche doit être comme une fournaise ardente, et nos paroles comme un pain bien cuit, propre à servir de nourriture; car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

N'oublions jamais que la langue, frétilante comme l'anguille, peut facilement nous faire tomber dans le péché, et surveillons-la attentivement. Elle a besoin de salive pour remplir sa fonction; et comme les roues d'une voiture doivent être graissées d'huile pour ne pas produire un bruit désagréable, ainsi la langue, pour faire le bien, doit être imprégnée du parfum de la charité.

La langue ne commande pas à nos sens, mais est soumise aux oreilles, aux yeux et aux narines. Soumise aux oreilles, nous devons être plus disposés à écouter qu'à parler; soumises aux yeux, nous devons bien veiller sur notre cœur avant de parler; soumise aux narines, nous devons nous amender nous-mêmes avant de reprendre les autres. Elle est enfermée dans une espèce de prison par les dents et les lèvres. C'est pourquoi il faut la tenir enchaînée comme un chien dangereux, parler rarement et toujours après mûre réflexion.

MERCİ POUR VOTRE BOUQUET.

Poésie dédicée à Delle ***

Mon bouquet pâlisait sur la sombre étagère
Et sa tête alondrie alors avec effroi
Et tombait triste-ment sur le bord de son verre
Comme un être affligé sans comprendre pourquoi.
— Image du malheur assombrissant la terre!

— ourtant un frais matin sur l'étagère encore,
O dormit la chambrette où l'on parle d'amour,
Un bouquet reposait et comme l'autre un jour
Et edisait franchement: "Pour toi je viens d'éclore."

—otre main délicate, un matin, l'a cueilli,
O h! mon joli bouquet d'œillets blancs et de roses
Et u souris à mou amour, et si l'autre a vieilli
—este, toi, toujours vert avec tes fleurs écloses.
Et n le voyant si beau, je me sens recueilli.

—onquet, de nos amours sois l'aimable symbole
O h! je t'aime beaucoup et te chéris tendrement.
Et ne fois encore, en, relève ta corolle.
—and viendra le jour où je te verrai mourant
Et n autre alors peut-être avec un frais calice
Et m'embrassera ma chambre où je rêve souvent,
Et toujours avec l'espoir d'un "ENCORE UN CARRE!"

A. B. D. L.

MONTREAL.

LE JOURNAL DES ETUDIANTS doit être rendu à domicile le samedi. Nos abonnés sont priés de nous avertir s'ils ne le reçoivent que le lundi.

CAUSERIE

C'est un entraînement, une furie. On n'a jamais vu ou aussi peu de temps éclore tant de projets féconds. Si les étudiants en droit de l'Université Laval ne sont pas ahuris sous l'avalanche de bonnes choses, ou de choses plus ou moins bonnes, qui leur tombent dessus, ils sont des hommes d'avenir. Il n'y a rien comme de sortir d'une mesure où l'on courbe forcément la tête et d'entrer sans transition dans les murs d'un riche et spacieux édifice comme celui de la rue St-Denis pour stimuler l'initiative, activer l'ambition et faire naître d'innombrables projets.

Jusqu'à aujourd'hui le Cercle Villomario, l'Union Catholique, le Parlement Modèle et même les clubs politiques étaient en grande partie alimentés par les étudiants. Mais ce n'était pas assez pour suffire à l'activité qu'un voulait déployer.

Voilà que les étudiants se sont emparés du journalisme. On ne peut plus être un organe complet et bien renseigné si on ne consacre une colonne aux choses universitaires.

Ce n'est pas tout; la musique et le chant sont des arts dignes des étudiants. Qu'on les cultive, s'est-on dit. Et l'un de nous est déjà chargé d'organiser un grand chœur, tandis qu'un autre a promis de constituer un orchestre sans rival.

Mais ce n'est rien ou quo peu, car il est de plus question de constituer une cour de justice dont les séances feraient voir au public combien les étudiants ont la véritable vocation du barreau; de constituer encore une académie littéraire modelée, s'il vous plaît, sur celle des Quarante Immortels; constituer toujours un second Parlement Modèle qui donnerait des séances, reproduisant tantôt les grandes discussions de 1837, 1848 ou 1867, tantôt les discussions qui se font dans les parlements étrangers; constituer, constituer encore et toujours une association dramatique qui donnerait des représentations au profit de l'Œuvre des Etrennes aux enfants pauvres.....

Lecteurs, je m'arrête pour vous donner le temps de songer à la vastitude des projets que je viens d'énumérer, et aussi pour que vous répondiez à la question. Quo devienont nos étudiants au milieu de tout cela?

C'est sous l'aide de tous ces projets que j'ai établi l'autre jour qu'un étudiant ne disposait à peu près d'aucun soir dans la semaine, pas même celui du samedi. Et voilà pourtant que nous arrivons cette semaine d'entreprises. Je le demande, qu'allons-nous devenir? Il y a là-dessous un problème social à la solution duquel tous mes lecteurs sont invités à travailler.

As-tu vu *J'en Délire*? Il est disparu du *Monde*! Les uns disent que les rédacteurs l'ont mis à la porte. Les autres affirment qu'il s'est égaré près de l'Académie Commerciale de St-Camégonde. Les âmes compatissantes qui voudront aider la police dans le travail de recherche qu'elle opère actuellement pourront s'en rapporter au dernier numéro de ce journal pour avoir le signalement de notre cher ami. C'est un jeune homme facilement reconnaissable: Un grand brun, avec un marchor de.....etc.....

Ils ne sont plus les anciens jours où l'on clamait tout haut que rien n'était plus bon qu'un clerc de notaire. Je le dis ici, pour la plus grande gloire des étudiants en notariat qu'il faut réhabiliter dans l'esprit des peuples, il n'est pas un seul des futurs tabolions que contiennent les murs de l'Université Laval qui soit venu se plaindre à la direction du journal du mot de la fin de ma dernière causerie,

Il n'y a que la crainte de faire de ce journal une niche d'admiration mutuelle qui m'empêche de dire combien j'ai éprouvé du charme à la lecture des lettres de *Vital Surprenant* sur la *Kormesse*. C'est suave, exquis; c'est le

genre idylle à son degré le plus gracieusement simple. Je félicite cordialement mon collaborateur dont je regrette d'ignorer le véritable nom.

Si j'abrège maintenant mes causeries, ce n'est pas pour faire plaisir à mes lecteurs, mais c'est parce que, étant un peu de tous les projets dont j'ai parlé tout-à-l'heure—ce dont je me blâme fortement—mon temps devient de plus en plus limité.

JMAN MOQ.

LA BOHEME

Tel était le nom qu'on lui donnait. Ce n'était pas celle d'Henri Murger, cette Bohême insouciant, indolente et débauchée, mais au contraire, c'était une Bohême active, possédant dans son sein des éléments divers et féconds, capables d'être pour leur pays des sujets utiles et même d'orgueil. Bien entendu, je ne me compte pas au nombre de ces astres futurs qui sont disparus pour un moment, mais qui reparaitront bientôt plus grands, plus éclatants pour éclairer de la lumière de leurs talents et de leur intelligence mûrie, l'horizon de notre politique, celui de nos diverses professions libérales, ou qui agrandiront le champ de notre avenir littéraire qui monte, monte, lentement, mais espérans-le, sûrement.

Il y a quatre ans de cela! Mon ami O. P. poursuivait alors ses études dans l'art dentaire. C'était un original; excellent cœur, bon ami et surtout toujours prêt à soutenir l'infortuné, à consoler la misère, à aider un étudiant pauvre. Il avait quelque héritage et certes, il l'employait à bien—j'en sais quelque chose—malgré ce qu'en certains quartiers on put en penser.

Il habitait, rue Lagachetière, un vaste appartement bien meublé, bien chauffé, bien éclairé, et ce qui n'est pas peu de chose dans le monde des étudiants, il y avait dans ce bon coin de Montréal les accessoires nécessaires pour passer joyeux vie et des heures utiles en même temps agréables; une bibliothèque assez considérable, de bonnes pipes de plâtre et d'excellent tabac canadien. Alors comme aujourd'hui le tabac fabriqué n'avait pas de place dans les blagues d'étudiants (sans calembour). C'était plus dispendieux, puis..... ce n'était pas si bon.

N'allez pas à ce sujet vous rappeler la fable des "Raisins et du Renard." (Oh! mon vieux Lafontaine, ma vieille scie, il te serait fait un mauvais parti, mon bonhomme si tu vivais encore et s'il te prenait envie de te moquer de nous!)

Mais je reviens à mon sujet. Il y avait donc là tout ce qu'un étudiant peut espérer. Est-il besoin de dire que la chambre de notre ami O. P. était le rendez-vous presque quotidien d'une grande partie de la jeunesse intelligente et étudiante d'alors, la jeunesse ardente et désireuse de briller dans les différentes sphères sociales. J'étais de ceux-là, avec cette différence que j'étais le moins brillant de tous.

J'en ai un peu gagné dans leur société. Oh! les bonnes heures que nous avons passées ensemble à discuter politique et philosophie, à parler belles-lettres et beaux-arts, à discuter ou à résoudre tant bien que mal—mais le plus souvent bien—des questions d'économie sociale, à s'exercer à l'art si utile et si puissant de la parole, à faire de la musique et du chant, de la poésie, et que sais-je?..... Puis le verre de vin et la pipe de tabac!..

Oh! quelle ivresse, quel plaisir! pour des étudiants qui venaient de quitter les murs presque monacaux de leurs collèges respectifs et qui poursuivaient maintenant leurs études non plus comme des enfants sous le soleil frocé ou la férule du maître, mais en hommes se sentent libres et prêts à faire le *struggle for life*.

Parmi les nombreux étudiants qui se roudaient ainsi dans le joyeux appartement de la rue Lagachetière il y en

avait quelques-uns qui écoulent soit leurs vers, soit leur prose dans des journaux ou des revues de Montréal, de Québec, de Lévis et d'ailleurs, et qui rêvaient (puis-ils ce rêve se réaliser bientôt) l'épanouissement complet de notre littérature, une renaissance ou une série d'éclatons.

Animés de ce désir de voir le goût des lettres prendre des développements dans notre pays, ils avaient conçu, dans leur patriotisme, l'idée de fonder une espèce d'Académie. Idée généreuse s'il en fut une, mais qui sombra bientôt parce qu'il lui manquait le principal, dans le siècle où nous vivons, ce que l'on est convenu d'appeler le *nerf de la guerre*.

La société fut fondée; il y eut un président, un secrétaire, des censeurs et un trésorier. Pauvre trésorier, ce qu'il a eu à souffrir! ou, comme on le dit à l'Université "ce qu'il en a arraché!" Le mot peint bien sa situation.

Nous eumes une constitution, la société eut un nom. La discussion sur les règlements dura trois jours tandis que cela prit 15 jours avant que l'on s'entende sur le nom à donner à la société. Enfin elle fut baptisée "L'Institut Canadien-Français."

Ce fut surtout sur le trait d'union et le mot français que roula la discussion. On ne voulait pas que la société prit le nom du trop fameux Institut.

L'Institut comptait alors trente membres, il n'eut pas le temps de devenir plus nombreux.

Les premières séances de cette société, qui avait été fondée en opposition à celle de la rue St-Denis, dite Société d'Admiration mutuelle, eurent lieu dans la chambre de l'ami O. P. qui mit tout à notre disposition. Ça allait bien, grâce à cette générosité. Mais l'ambition s'étant mise de la partie, nous résolûmes de louer une plus vaste salle sur la rue St-Laurent, coin de la rue Craig. Ce fut notre perte! Le trésorier qui n'avait pas le pouvoir d'imposer des taxes, cessa de payer le loyer au bout de quelques semaines; le propriétaire nous menaga d'éviction et finalement nous éringa. Notre mobilier fut vendu. Cher mobilier! qui se composait d'une table, d'un gazelier à deux branches, de six chaises pour trente membres et d'une armoire qui nous servait de bibliothèque et dans laquelle il y avait déjà trois volumes in 32!!!

Nous sentîmes que c'était la fin. La société fut dissoute; nous n'avions pas de liquidation à faire. Tout ce qui restait c'était la constitution écrite de la main de mon ami G. A. M. et que je conserve soigneusement comme un monument d'un autre âge chargé de redire aux générations futures tout ce qu'il faut d'énergie, de dévouement et de patriotisme pour faire de la littérature dans notre pays.

Mais les membres de cette société éphémère n'en continuèrent pas moins à fréquenter régulièrement dans la suite l'appartement de la rue Lagachetière, il y eut encore des réunions amusantes et instructives.

Peu de temps après, je quittais Montréal. Pensé par la passion du journalisme, et un peu aussi par la nécessité, j'allai habiter, pendant deux ans et demi, la bonne et florissante ville de St-Hyacinthe.

Pendant tout ce temps, je ne vis que très rarement quelques-uns de mes compagnons de la Bohême.

Après ce laps de temps, je revins à Montréal continuer mes études de droit. Mais ces bons compagnons, à peu d'exceptions près, avaient disparu du *Quartier Latin*. Ils étaient devenus avocats, médecins, dentistes, etc.

Vrai, j'ai cru que j'allais pleurer quand je reprenais devant le fameux appartement de la rue Lagachetière.

Qui l'habite maintenant? Quelque profane probablement qui ne se doute pas de son passé glorieux.

O mes bons amis qui me voyez retardé dans les sentiers du *Quartier Latin*, laissez-moi vous dédier ces quelques lignes qui précèdent en souvenir des jours heureux que nous avons coulés ensemble!

ARTHUR.

NOTES SUR LA PROCÉDURE CIVILE

Aux termes de l'article 13 du code de procédure, "pour former une demande en justice, il faut y avoir intérêt."

Le but de l'action étant de contraindre celui contre lequel elle est dirigée à l'accomplissement de ses obligations, il s'ensuit qu'on ne peut en former une, si l'on a intérêt particulier et légitime. Une demande qui ne tendrait qu'à nuire au défendeur sans apporter aucun profit légal au demandeur, serait donc infailliblement rejetée; de là cette maxime; *l'intérêt est la mesure des actions*.

Mais il n'est pas toujours nécessaire que l'intérêt soit *actuel*, il suffit quelquefois qu'il soit susceptible de se *réaliser* légalement; ainsi Paul a légué à Pierre une maison, à condition que ce dernier épouse Marie dans un an de son décès, à lui, testateur. Jusqu'à ce que cette condition soit remplie, l'héritier de Paul joint de la maison; mais s'il la dégrade, Pierre peut le poursuivre pour qu'il lui soit défendu de le faire, parce qu'il a intérêt qu'elle soit conservée, pouvant en devenir propriétaire.

Ainsi, encore, un habile à succéder peut, durant le délai que la loi donne pour délibérer, exécuter une action purement *conservatoire*, et faire tous autres actes qui ne tendraient qu'à la conservation, à la surveillance et à l'administration provisoire des biens de la succession, il lui importe seulement, dans ces circonstances, de protester qu'il agit qu'en qualité d'*habile*, afin de ne pas courir les risques de faire présumer de sa part l'acceptation, aux termes de l'article 646 du Code civil.

L'intérêt naît du droit dans lequel le demandeur se croit justement fondé; mais l'action ou la faculté de poursuivre le droit en justice, lui appartient soit de son chef, soit par transmission. En effet, l'action est un véritable bien qui fait partie de notre fortune, et qui, par conséquent, est, comme tout autre, transmissible.

Lorsque l'intérêt est né en la personne du demandeur, il suffit de le prouver. Mais lorsqu'il a été transmis, outre la preuve de l'intérêt, il faut encore justifier de la transmission.

JEAN DE LAVAL.

USAGES DU SEL

L'eau salée ranime quelquefois une personne qui s'est évanouie à la suite d'un choc. Le sel dans de l'eau tiède constitue un bon vomitif.

Une cuillerée de café de sel dans un verre d'eau est très bonne pour une foule de troubles digestifs; pour soulager les coliques et aider à la digestion.

Un sac rempli de sel et chauffé soulage beaucoup quelqu'un qui souffre de névralgies. Lorsqu'on a les yeux fatigués, il n'y a rien de meilleur qu'un bain chaud et salé.

On empêchera les cheveux de tomber si on lave de temps en temps la tête avec de l'eau salée.

Du sel ajouté à un bain le rend presque aussi fortifiant qu'un bain de mer.

Si l'on saupoudrait les tapis de sel avant de les balayer, on verrait que la poussière ne s'élèverait pas et que les tapis deviendraient très brillants comme couleurs.

Le sel jeté sur de la suie éteint les flammes; si on en jette sur un poêle où bout un mets quelconque, on fait disparaître toute odeur désagréable; si l'on en jette sur des charbons sur lesquels on fait griller de la viande, on rend le feu clair et brillant.

Pour enlever les taches de vin de Bordeaux, moulez-y tout de suite du sel. Rincez à l'eau froide.

Pour enlever les taches d'œuf des cuillers, frottez avec du sel humide.

Si vous lavez de la paille tressée avec de l'eau salée, elle paraîtra neuve.

Tels sont quelques-uns des usages très nombreux auxquels peut être employé le sel. Cette substance est si commune que tout le monde peut l'avoir sous la main en toute occasion.

Dr F. D.

PROPOS DU DOCTEUR

LE RHUME DE CERVEAU

"Tout ce que les médecins ont pu faire contre le rhume de cerveau, c'est de l'appeler *coryza*." Cette boutade, échappée à Alphonse Karr un jour où lui-même devait éprouver tous les désagrèments qui accompagnent l'inflammation de la muqueuse nasale, signale, n'en déplaise à son auteur, un réel progrès accompli par les médecins qu'il se plaît à railler. L'expression *rhume de cerveau* semblait en effet indiquer que les mucosités s'écoulant par le nez des cavités du cerveau, avec lequel les fosses nasales avaient d'abord paru avoir une communication. Or l'anatomie ayant démontré la fausseté de cette hypothèse, il était donc juste de remplacer par une autre expression la désignation impropre qui consacrait un orrou.

Le *coryza* ou *rhume de cerveau* n'est qu'une inflammation de la muqueuse qui tapisse les fosses nasales.

Si bénigne que paraisse cette affection, il n'est, cependant, pas sans intérêt d'en étudier la nature, d'en décrire les variétés, d'en prévoir les complications et d'en indiquer le traitement.

Le rhume de cerveau est une maladie de tous les âges et de toutes les saisons, qui naît sous l'influence de la chaleur comme du froid, de l'humidité et des changements brusques de température. Il n'est pas rare de voir des personnes venant d'échapper au rhume de cerveau malgré l'impression d'un froid extrême éprouvée au dehors, être atteintes de cette affection dès leur entrée dans une chambre trop chauffée, c'est ce qui arrive fréquemment, si l'on n'a pas la précaution de placer sur les poêles un vase rempli d'eau dont l'évaporation maintiendra dans l'air de l'appartement un juste degré d'humidité.

Les vapeurs et les poudres irritantes, au nombre desquelles il faut compter le tabac, peuvent engendrer le *rhume de cerveau* qui peut aussi se développer par l'extension d'une inflammation de voisinage, telle que l'inflammation des yeux et des amygdales, ou bien sous l'influence d'une maladie générale comme la rougeole, la grippe, etc.

Un sentiment de picotement, de sécheresse dans les narines, accompagné de pesanteur et de mal de tête, marque en général le début de la maladie. Ces symptômes sont à peine ressentis qu'un éternuement plus ou moins violent vient fixer l'attention sur le genre de l'affection dont on est atteint. Puis, la muqueuse du nez, qui était sèche, devient bientôt humide et laisse écouler, en grande abondance, un liquide aqueux, transparent, blanc, salé, dont l'écoulement, est telle qu'il peut irriter jusqu'à l'excitation, l'orifice des fosses nasales, les ailes du nez et la peau, sillon médian de la lèvre supérieure. L'inflammation peut se propager à la muqueuse des yeux, au conduit auditif interne [trompe d'Eustache] et aux sinus profonds creusés dans les os du front, d'où résulte la stupéfiante lourdeur de la tête qui est un symptôme des plus pénibles de la maladie.

L'odorat et le goût sont émoussés; il y a de la courbature et quelquefois de la fièvre.

Mais tous ces symptômes s'amendent rapidement. En même temps que la courbature et la fièvre disparaissent, le mal de tête se calme et les mucosités, devenues plus épaisses, cessent de s'écouler, provoquant par leur accumulation dans les fosses nasales un enclassement opiniâtre avec nasonnement très prononcé de la voix.

Pendant cette période, qui ne dure que trois ou quatre jours, la respiration par le nez devenant souvent impossible, les malades sont obligés de respirer par la bouche, ce qui rend très difficile la nutrition des jeunes enfants. Sauf ce cas, cette affection ne présente aucune gravité.

Quand le *rhume de cerveau* s'est développé plusieurs fois chez le même individu, on bien lorsqu'il est occasionné par une affection constitutionnelle,

comme la scrofulose, par exemple, l'inflammation des fosses nasales finit par s'établir définitivement et devient chronique.

Dans ces cas, il se produit souvent une altération de la muqueuse qui s'ulcère, et un changement dans la nature des sécrétions qui deviennent épaisses et jaunâtres.

Alors se produit souvent cette odeur insupportable, repoussante, désignée sous le nom d'*ozène*, si nuisible à ceux mêmes qui en sont atteints. Il n'est même pas rare de constater la carie des os du nez et surtout de la cloison des fosses nasales.

Traitement.—Doit-on soigner le *rhume de cerveau*?

L'inflammation des fosses nasales peuvent se propager à la gorge, aux bronches et être le point de départ d'une angine ou d'une bronchite, il y a tout intérêt à se débarrasser de cette affection avant qu'elle n'engendre de complications. Si le trop grand nombre de remèdes recommandés chaque jour contre le *rhume de cerveau*, leur peu d'efficacité, il n'en est pas moins vrai que cette affection peut être justifiée d'une médication bien appropriée.

D'ailleurs, pourquoi être plus exigeant vis-à-vis de cette maladie que de la bronchite ou de toute inflammations des voies aériennes?

On accepte bien qu'il faille plusieurs jours pour guérir une laryngite ou une bronchite, et l'on ne saurait accepter qu'une affection comme le *rhume de cerveau*, parce qu'elle est toute bénigne, dure plus d'un ou deux jours; aussi néglige-t-on le plus souvent cette affection, comme si le mépris dont on l'accable pouvait suffire à la guérir! Cependant, il est bien des circonstances où les *moyens hygiéniques*, qui consistent à éviter les courants d'air et le froid aux pieds, suffiraient pour se préserver de cette maladie.

Une fois pris du *rhume de cerveau*, il ne faut pas négliger les petits moyens qui consistent à enduire les narines, la lèvre supérieure, la base du front avec un corps gras, dont l'emploi peut, s'il n'a d'autre avantage, empêcher l'excitation de la peau par les mucosités. Il faut aussi, matin et soir, prendre un bain de pieds sinapisé, et garder la chambre si le mal de tête est violent.

Des infusions tièdes de tilleul ou de bourrache aideront à la médication en provoquant une douce transpiration.

Les *moyens thérapeutiques* conseillés pour faire avorter le *rhume de cerveau* ou pour le vaincre une fois établi sont tellement nombreux et connus que nous citerons que ceux, plus récents, dont l'emploi a donné de bons résultats.

Au début, on a conseillé les injections dans les narines avec des solutions légères de *nitrate d'argent*, de *tannin*, de *sulfate de zinc*, qui ont, en effet, une efficacité réelle. Les aspirations nasales de *vapeurs d'ammoniaque*, d'*acide acétique* et de *sucré brûlé* sur une petite rougeur ont également donné de bons résultats. Mais je préfère les affections de *teinture d'iode* additionnées d'*acide tyinique*. Les vapeurs de *benfoin* vantées viennent et la flanelle imbibée d'éther camphré y ont aussi contribué.

Enfin, dans le *rhume de cerveau chronique* nous avons obtenu de sérieux résultats par les injections de teinture d'iode très étendue :

Teinture d'iode	5 gr.
Lodure de potassium	2 "
Eau.....	100 "

et surtout par les injections d'une solution d'hydrate de chloral à 1,000.

Dans tous les cas où le *rhume de cerveau chronique* sera entretenu par une maladie constitutionnelle, la médication directe doit toujours être complétée par le traitement général.

B. L.

—Eh bien, Alban, qu'est ce qu'on t'apprend à l'école?

—Toutes sortes de choses: le calcul, l'histoire, la poésie.....

—La poésie! Sais-tu seulement ce que c'est?

—Certainement! C'est des lignes qui finissent toutes la même chose et qu'on ne comprend pas.

ENTRE DEUX PLAIDOYERS

Celui qui paie ses dettes s'enrichit.

N'ajoutez pas foi à cette parole, nous dit un jour dans une conférence un haut personnage de notre magistrature mont-réalaise, c'est un faux bruit que les créanciers font courir.

* * *

Quelques bohèmes se paient le luxe d'un petit dîner et se font servir à qui mieux mieux.

Le valet de table demande l'ordre d'un chacun. Adolphe, le spirituel, demande des fautes d'orthographe.

—Comprends pas, monsieur.

—Apportez moi des fautes d'orthographe, vous diez, répète le bohème impatienté.

—Nous n'en avons pas, répond le valet qui ne comprend rien.

—Alors pourquoi on mettez vous sur votre menu?

* * *

Guillaume, le métacologique étudiant, au coin des rues Ste Catherine et St-Denis, flâne le long de sa canno et de son spleen.

—Mon Dieu, dit-il, quelle existence je mène. Tous les instants de ma vie s'écoulent entre ces deux pensées: le regret de ma dernière entrevue avec ma bien-aimée Marie Louise, du dernier "au revoir" et l'espérance de la prochaine rencontre, du babillage joyeux, des promesses mille fois répétées du prochain tête-à-tête.

—Marie toi donc, fou, lui aurait dit l'ami à qui il aurait confié son cœur.

* * *

Mon grand-père en voyage. Mon aïeul couchait toujours avec sa toque de laine bleue ou un bonnet. Un jour en voyage, il oublie son bonnet. Le soir venu que faire? Il ne se tint pas pour battu. Oh! les vieux, ils ne sont pas fiers.

Il met ses pantalons sur sa tête et on guise de cordons, il se sert de ses bretelles.

Lorsqu'il nous raconta sa mésaventure, à nous ses petits-enfants, je le taxai d'être bien plus incorrigible que moi, car jamais je n'avais mis un bonnet d'âne semblable à l'école de mon village.

* * *

Plusieurs "gentlemen" sont à prendre une consommation dans un restaurant.

—Un dé aurait aussi bien fait mon affaire, dit un des messieurs froissé de ce qu'il avait servi dans un petit verre.

—Sachez, monsieur, reprend la patronne, que nous ne vendons pas en gros.

* * *

Un type. Que pensez-vous d'un étudiant en droit qui, après avoir partagé le maigre *lunch* du garçon de bureau, s'en va faire la sieste sur la galerie du "Richelieu", la canne à la main, le cure-dent aux lèvres — le seul qui lui reste d'une provision qu'il a faite il y a un mois en allant prendre un "drink" chez "Theo"?

PETIT COQ.

CORRESPONDANCE

M. le Directeur du "Journal des Etudiants."

Comptant sur le "fair play" que tout étudiant a droit d'exiger de votre journal, qui est notre organe, je vous prie de bien vouloir y insérer ces quelques remarques à l'adresse de "J-man-Mog".

A nous deux..... monsieur!

Ne croyez vous pas qu'il pousse encore des esprits infatués, d'un Don Quichotte qui ne cherche qu'à rompre une lance: —Sancho, mon écuyer, vois tu ce guerrier formidable qui monte la colline?... En avant! et zou.... Rossinante est lancée.

Bel ami, "J-man-MogS" — pardon d'avoir défiguré votre pseudonyme en y ajoutant un S — vous êtes né sur les bords de la Manche; vos résolutions de réagir sont fort belles. Réagir contre les fléaux littéraires du pays.... mais il n'y a qu'une plume vieillie sous les

armes comme la vôtre, capable d'un tel exploit. Accepterez vous pour si noble ouvrage le secours de ma plume novice? Non,

Aut Cesar, aut nihil.

"J-man-Mog" est l'homme, et zou.... allons-y au devant des fléaux en battant la grosse caisse sur l'air: "Cinq et trois font huit."

Le premier fléau:

.....Mal qui répand la terreur. Mal que.....

C'est mon style novice.

Il, — lui, l'homme, "J-man-Mog," — enfin, a trouvé mon style jeune. Passons. *De gustibus non est disputandum*. Je comprends les amers dégoûts de l'homme habitué à ne sucer que du style racinien, à ne voler que dans les régions du "bossuetisme," à ne se nourrir que des Croquettes de Citrouillard; l'homme a dû digérer fort mal mes binettes.

Il mourra.... ne sera pas enterré au Panthéon à côté de Napoléon....

Mon cher "J-man-Mog," vous avez cent fois raison. Mon style est novice, conséquemment lourd, indigeste, trop pesant pour votre délicat estomac. Je dirai plus: c'est du volapuck que j'aicris, du patagon, du chinois, si vous l'aimez mieux. Prêchez même des milles à la ronde, que je suis héritier en littérature, fulminez vos foudres du haut d'un troisième, la métropole recueillie écoute vos doctes décrets.

Entre nous, mon cher "J-man-Mog," — pardon si je répète si souvent, c'est pour vous faire un peu de réclame — sans blesser votre "humilité" (?) car vous êtes humble, n'allez pas le nier; avancez donc qu'après d'écrire votre *Caricature* moi, vous vous êtes frottés aux grands critiques du siècle Nisard s'est déteint sur vous, mais en bleu très pâle.

Vous avez cru me piquer, pauvre "J-man-Mog"! Alphonse Karr avait à son service de meilleurs "Guêpes" que les vôtres; n'en soyez froissé. D'ailleurs, de vos piques, je m'en moque comme comme de l'Empereur des Zoulous ou de la prise de Tombouctou.... et vos diatribes passées et à venir ne mon feront pas dévier d'une ligne de mon petit bonhomme de chemin.

Un dernier mot, "J-man-Mog"! Je ne veux entreprendre une polémique dans le "JOURNAL DES ETUDIANTS"; le but de cette intéressante petite feuille n'est pas d'étaler devant le public nos différents. D'ailleurs, j'ai bien d'autres chats à fouetter que vous, et des plus importants. Je laisse mes confrères apprécier mon "style novice" et vos vaillantes résolutions de réagir. Donc, mon dernier mot n'est pas pour défendre mon écrit, ni pour avouer "que mon âme vierge des déceptions de la vie et des amers découragements, a tressailli douloureusement" sous le choc de votre *Caricature*. Mon dernier mot, le voici: je vous le laisse à méditer

Toujours taupé à l'égard de sa propre personne. Il a des yeux perçants pour les défauts d'autrui.

Sans rancune (bis).

Croyez, monsieur "J-man-Mog" aux respects empressés de votre dévoué collègue on chronique.

A. D'ELYRES.

NOTE DE LA RÉDACTION. — M. A. d'Elyres me permettra de lui poser une question:

Io Pourquoi ne répondait-il pas à "J-man-Mog" dans le journal *Le Monde*?

GRUE

Dans la fraîcheur des nuits, sous les arbres muets qui se penchent dans l'ombre au bord de la rivière, Une grue au dos bleu, pâtes et son flûet. Tournaît paisiblement son long bec en arrière Et regardait. Le calme et le silence au fond De ce débour régnait: nul frezelle de brise. Et nul bruit sous les bois du rvyage profane. Il aïssait parant content: près d'une roche gris. Il alla se planter comme un grand bâton noir, Remonta sous son ventre une patte ornative, Allongea son bec dans sa gorge chétive, Et dormit. Il dormait sans que l'on put le voir, Bleu comme les cailloux parmi les grandes herbes Au doux coassement des rainettes. La nuit Tombe. Il entend soudain sur les ondes un bruit, Se relève hautement avec les aïrs superbes, Jette un frêle cri: "fluck" regarde et se rendort. En ce moment la lune à travers le feuillage Passe quelques rayons. Les rellets, les mirages Se mêlent sur les eaux et couvrent l'oiseau d'or.

G. TELL.

EXPLICATION

(Pour le JOURNAL DES ETUDIANTS.)

Un ami, ces jours derniers, me posa cette question : Un individu achète un meuble d'un locataire et le laisse chez le vendeur, on en prend possession immédiatement ; mais, deux jours après, le locataire fait opérer une saisie gagée chez ce locataire pour le prix de son loyer ; le locataire alors a-t-il le droit de faire saisir ce meuble, ou de le revendiquer chez l'acheteur au cas où ce dernier s'en serait mis en possession ?

Etant novice dans l'étude du droit et de la jurisprudence je n'ai répondu à mon interlocuteur de peur de lui indiquer une fausse route. Je résolus de prendre cette question en considération, afin d'éclaircir sur ce point mon ami et moi-même.

Avant d'entrer en matière il est bon de donner les divisions des choses mobilières.

Les meubles se divisent en *meubles apparents* et *meubles cachés*.

Les *meubles apparents* sont ceux qui sont destinés à orner la maison et servir aux usages domestiques.

Les *meubles cachés* sont les meubles précieux sous clef tels que bijoux, pierres, billets, argent comptant.

Les *meubles apparents* se subdivisent en *meubles saisissables* et *non saisissables*.

On appelle *meubles saisissables* les objets qui sont responsables du prix du loyer d'un terme. Les *non saisissables*, ce sont les objets mentionnés dans l'article 556 du Code de Procédure Civile.

Les principes qui peuvent donner une solution de la question plus haut posée se trouvent dans l'article 1623 du Code Civil énoncé comme suit : " Dans l'exercice de ce droit l'acheteur peut faire saisir les effets qui y sont sujets et qui sont sur les lieux, ou dans les huit jours qui suivent leur enlèvement ; si ces choses consistent en marchandises, elles ne peuvent être saisies qu'autant qu'elles continuent d'être la propriété du locataire," complété par les articles 873 et 556 du Code de Procédure Civile.

Me basant sur ces principes, je puis dire que le locataire propriétaire peut mettre sous saisie le meuble, objet de l'achat du tiers, et même le réclamer en possession de l'acheteur, huit jours après son enlèvement.

Considérant le meuble comme *apparent*, nous pouvons appliquer le principe général, c'est-à-dire que le locataire peut saisir ce meuble durant le délai donné par la loi, même entre les mains d'un tiers.

Le privilège du locataire va encore plus loin ; il s'étend à un objet placé chez son locataire quoique le propriétaire de l'objet ait stipulé qu'il ne prétendait pas que son meuble fut pris comme paiement de son loyer.

Il a été jugé en cour de Révision dans une cause de Beaudry vs Lafleur C. L. XXIV 150, qu'une voiture laissée chez un locataire volontairement, le locataire ignorant qu'elle était la possession d'un tiers, était sujette au droit de gage du locataire. Au contraire il n'a aucun droit sur un objet volé, saisi chez son débiteur, et il doit le remettre au véritable propriétaire si celui-ci le réclame durant les trois ans qui suivent le vol.

Considéré comme *caché*, le meuble tel que créance, billet, obligation, argent monnayé et aussi pierres, bijoux, bagues selon Pothier, sont hors du contrôle du locataire. Nous pouvons ajouter à ces meubles non saisissables la longue nomenclature des objets mentionnés dans l'article 556 du Code de Procédure Civile. MM. Paul Pont et Mourlong, qui critiquent et soutiennent que la division des meubles en *apparents* et *cachés* donnée par Pothier est arbitraire, trouveraient certainement la loi de David et Augé—l'article 556 C. de Proc. Civ.—non seulement arbitraire, mais aussi contraire à l'idée du droit.

Comme l'indique le deuxième paragraphe de l'article 1623 du Code Civil, les marchandises ne peuvent être sujettes au gage du locataire qu'on autant que ces marchandises appartiennent au locataire.

En conséquence une personne qui aurait acheté des meubles chez un marchand ne devrait souffrir la saisie du locataire que si elle ne les a pas payés. C'est une exception faite pour l'intérêt du commerce.

Cher confrère, la chose est évidente, je l'aurais certainement induit en erreur si je m'étais hasardé de répondre à ta question, sans consulter le Code Civil, qui prend des moyens si divers pour arriver à cette maxime :

Honeste vivere, alterum non ledere
Jus suum cuique tribuere.

J. A. S.

UN ARRET JUDICIEUX

(Comédie en 1 acte.)

(La scène se passe dans un village canadien au nord de Québec, époque présente.)

(SUITE.)

MAX.

C'est bien beau tout cela ; mais vous ? mais vous ?

LE DOCTEUR.

Moi ? quo me manquoit-il ? Si je fais cela, ce n'est pas dans le but d'en être récompensé ici ; car le bon Dieu est là haut et Lui, saura bien me rendre dans le ciel, ce que je prête aux pauvres ici-bas. (On entend les grelots d'un traîneau.)

MAX.

Si je ne me trompe, voici votre ami l'avocat.

LE DOCTEUR.

Et, hasard, tu n'as encore rien fait ? Vite, vite à la besogne ! (Il se précipite vers la porte.)

SCÈNE VI.

Les memos plus Crifford.

CRIFFORD (entrant).

Ah Paul, que je suis heureux de pouvoir enfin te serrer la main !

LE DOCTEUR.

Et moi donc, après si longtemps que je ne t'ai vu ? N'est-ce pas que tu va me rester quelque temps ?

CRIFFORD.

Trois jours ; c'est là le temps dont je puis disposer. Les affaires du bureau ne me permettent pas une plus longue vacance.

LE DOCTEUR.

Pas plus long ! Allons ce temps nous allons le bien remplir. Nous allons, un peu comme autrefois, nous en donner à cœur joie.

D'abord, tu dois avoir des bagages ?

CRIFFORD.

Une toute petite malle qui est restée dans la voiture.

LE DOCTEUR (à Max.)

Tu vas soigner tout cela, mon vieux Max. Tu vas préparer le dîner, puis la chambre bleue ; elle est au sud et c'est la plus chaude de la maison ; tu y porteras la valise de Monsieur ; ensuite.....

MAX.

Nous verrons.

LE DOCTEUR.

J'y consens, vieux grognon, à condition que tu nous apportes tout de suite, un bon verre de cognac. (A Crifford) Tu dois avoir froid ? Et par contre tu n'as pas dû oublier le principe universitaire : " Un bon coup, ça rafraîchit, l'éché ; un bon coup, ça réchauffe, l'hiver."

CRIFFORD.

On n'oublie jamais ces doctrines-là. Mais tu te donne bien du trouble.....

LE DOCTEUR.

Du tout, du tout. (A Max) Va Max. (Max sort.)

SCÈNE VIII.

Les memos (moins Max.)

CRIFFORD.

Et les affaires, comment vont-elles ? La paroisse me paraît assez populeuse et semble contenir passablement de gens à mettre en terre.

LE DOCTEUR.

Les affaires vont assez bien. Je succède, comme tu le sais, à mon père qui pratiquait ici depuis nombre d'années.

CRIFFORD.

De sorte que tu es assez bien occupé et en train de te faire une boulotte fortunée, à ce que j'en juge ?

LE DOCTEUR.

Oh ! ne va pas croire cela. Je vis bien, c'est vrai ; mais pour moi faire une fortune, je proteste. Mes clients sont nombreux, c'est encore vrai ; mais, — encore un mais —, ce qui change passablement la question, les clients sont pauvres.

Et toi, que deviens-tu !.....

Co PERANT.

(A suivre.)

LE GALANT DE 1880

Le soir, au chantier, groupés devant l'âtre, où le feu pétillait allégrement par de grosses bûches d'ébène, de jeunes bacheliers écoutent, la pipe à la bouche, le vieux père Jean qui parle.

Vous autres, mes gars, s'écrie le brave pionnier, venez ne faites plus les choses comme autrefois. Vous avez appris des gens de la grande ville à... comment appelez-vous cela ? c'est un mot anglais. — Ah oui, *flirter* ? — Tout juste, *flirter*, et vous finissez bien son vent, après avoir choisi une femme que vous ne connaissiez pas suffisamment, par mener une vie malheureuse, victime de votre propre folie.

" Ah ! tout est bien changé ! ! !

De notre temps, nous ne connaissons pas les rendez-vous d'amoureux, les fréquentations, comme l'on dit, se faisaient chez la jeune fille, en présence de la mère et du père.

Oni ça en fait une manière d'aller voir les filles, interromp un auditeur ; il y a des choses qu'on ne peut pas dire en présence des parents, l'amour ne se fait pas devant tout le monde.—Oh, rassure toi, mon Charlot, reprend le père Jean ; les parents comprennent fort bien la situation, et savent s'esquiver au moment propice pour donner libre cours aux élans amoureux du cavalier et de la blonde.

Le dimanche, après les vêpres, et quelquefois aussi le jeudi, était le temps réservé aux visites galantes. Après le service divin, le faraud arrive comme une flèche devant la demeure de sa bien-aimée. Le cheval est tout écumanant et le cabriolet, auquel il est attelé, couvent de posséder.

L'impatience du gargon de revoir sa belle est la cause de ces dégâts ; la voiture et la bête en ont souffert. La belle a mis ses beaux atours, et dès qu'un trot de cheval se fait entendre sur le chemin du roi, elle court à la fenêtre ; car elle sait bien qu'il est quatre heures et que son cavalier ne peut tarder d'arriver. Aussi l'a-t-elle vu venir et en fille bien élevée, s'est retirée du chassis pour se mettre dans un coin de la salle d'entrée et prendre son tricot pour paraître occupée.

Pendant ce temps l'autre arrive, saute à bas de son cabriolet, attache son cheval au piquet de la clôture, puis se dirige vers la porte. Il frappe deux ou trois fois, tandis que son cœur suit toc, toc, toc, à l'ouïsson des coups. C'est la jeune fille ordinairement qui vient ouvrir. A la vue du jeune gars elle paraît extrêmement surprise... mais elle reprend vite le dessus et salue en s'épanouissant de son plus beau sourire. Lui entre en disant : " Bonjour, Manuelle ; ensuite, il s'incline devant le père et la mère et dit : Bonjour toute la compagnie. La bonne maman répond par une bouche en cœur des plus aimables, et le papa par une vigoureuse poignée de mains.

On s'assied, le père entame la conversation : " Eh, bien, comment ça va t'y par chéu-vous ?—Ben merci. Seulement le p'tit de Marie-Louise s'est fait ruer par un cheval et a bien rasé de traverser.—Ah, le p'tit imparfait, interrompit la bonne vieille.—Et dans le troisième rang, comment est le grain?—

Beau, ben beau. Il y a uno grosse récolte d'orge et de foin. Copoûtant les pommes de terre ont été mangées par les Bêtes à patates.

Après avoir ensuite épuisé les lioux communs sur le beau et le mauvais temps, le cavalier se lève solennellement, et s'adressant au père lui dit : Monsieur, je peur t'y avoir la chance d'accoster Manuelle Jeannette pour lui dire quelque chose en particulier (en particulier) ?

" On disait aussi quelquefois, aborder au lieu d'accoster, c'était la même chose.

" Mais oui, jeunesse, fait le père, tandis que la mère encourage Jeanne du geste.

" Sur cette réponse, le faraud prend sa fiancé par la main, et la conduit près d'un gros coffre de bois, dans un coin de la chambre. C'est là qu'ils s'assoient et que ces colombes roucoulent la douce chanson des amours ; qu'ils répètent cette histoire des deux cœurs, plus vieille que la terre et cependant toujours intéressante.

Pendant ce temps, la mère est à préparer le repas du soir et le père assis devant la maison, regarde du coin de l'œil les différentes phases de la comédie qu'il a lui-même jouée quand il allait voir Marichotto.

Après un brulant tête à tête d'une demi-heure le jeune homme se lève et demande son chapeau. Car, dit-il, je veux arriver chez nous avant la nuit-cœur. Mais la mère survient et l'avertit que son cheval est déjà dedans, et qu'il doit faire encore un petit bout de veillée. On comprend qu'il cède sans peine, car il est venu avec la ferme intention de rester plus tard que la bruyante. Un quart d'heure après, la table est dressée pour le souper. On dit le *Benedicite*.

Le faraud prend place à côté de sa blonde et parle avec une assurance et une verve admirable. Au cours du repas il présente à cette dernière de la galette, de la friandise, ou de la citrouille. Satisfaitement la demoiselle répond : *Merci, j'ai le bras assez long pour m'en accorder...* ! ! !

Puis le repas s'achève au milieu d'un bon roulement de gais propos.

Après les grâces la jeune fille aide à sa mère à ôter le couvert. Le père et le gargon fument la pipe en causant tranquillement d'affaires. De temps en temps, les regards des deux jeunes se croisent ; dans ces moments, la belle échappe les assiettes et le galant distrait se fait répéter la question que lui adressait son futur beau-père. Et le bon vieux pense en lui-même qu'ils s'aiment et que c'est chaud....

La soirée se terminait par une partie de cartes. Les jeux les plus en honneur étaient la *brisque*, le *major* et la *crêpe* jeux qui se jouaient, dit la tradition, par Cain et Abel, au temps où ils étaient amis. Les amoureux sont assis sur le banc-lit. Comme on le comprend bien, le prétendant est partenaire de sa future, car il est seul et par conséquent personne ne peut lui faire manger de la viande.

Après quelques parties, que le gars laisse gagner par la vieille, le cavalier se lève et demande à se retirer. Le maître de la maison pair alors la traite avec un bon verre d'*espérette* (spirits) tandis que les femmes boivent du *monestropé* (lemon syrup).

C'est au milieu des saluts à George, à Fanchon, à la compagnie, que le beau faraud s'éloigne à toute vitesse.

A ces mots qui terminent son récit, le vieux Jeannot lève la tête et s'aperçoit que personne ne l'écoute, que tous dorment et que les pipes ne fument plus. Mais le père est malin. Il saisit sa tabatière, prend une bonne prise, et puis attend le résultat en souriant.

Un étournement formidable vient ébranler le tympan des braves auditeurs qui s'éveillent en sursaut. Les uns après les autres se lèvent, secouent la cendre de leurs pipes et vont se coucher ; et le vieux père Jean les suit.

PATA POUR.

Pour tout ce qui concerne les abonnements au journal, veuillez, s'il vous plaît, vous adresser à M. J. O. Lacroix, E. E. D.

BULLETIN UNIVERSITAIRE

Le *Trituvien* vient d'entrer dans sa huitième année d'existence. Nous lui souhaitons bon succès et longue vie.

Le bureau du *Journal des Etudiants*, à l'Université Laval, sera ouvert à tous les mercredis soirs, de huit à dix heures.

Nous prions nos collaborateurs de vouloir bien nous remettre leurs lettres postales le plus tard le mercredi, avant quatre heures, s'ils veulent qu'elles paraissent le samedi suivant.

On nous annonce, au moment où nous mettons sous presse, que M. Ed. Sarveyer sera élu président du cercle Ville-Marie par une forte majorité.

Le portrait des étudiants en droit a posé devant la machine à photographie. On dit que l'image sera bientôt exposée dans sa vitrine.

Nous accusons réception du premier numéro du *Pelerin*, joli petit journal publié au profit du bazar de Ste-Cunégonde.

Nous souhaitons bon succès au jeune confrère.

Le portrait de l'honorable juge Jetté, que les étudiants en droit veulent placer dans leur salle de cours, au-dessus de la tribune du professeur, sera dessiné par un de leur confrères, M. De-Guise.

Soyons bien compris. Nous ne sommes pas l'organe des étudiants en droit plus que des étudiants en médecine, en pharmacie, en génie civil, etc.

En fondant ce petit journal, notre but a été d'en faire l'organe fidèle de toutes les facultés.

Ce but est aujourd'hui ce qu'il était et ce qu'il sera toujours tant que nous en aurons la direction.

Nous remercions M. l'abbé Proulx, ex-vice-recteur de l'Université Laval, des bonnes paroles que sa lettre, parue dans *La Presse*, samedi dernier, renfermait à l'adresse des étudiants de Montréal.

C'est la réfutation éloquente de l'accusation gratuite lancée par le journal *La Vérité* de Québec.

Nous avons décidé de ne pas répondre aux lettres anonymes que nous pourrions recevoir. Ainsi, si M. XXX... veut signer son véritable nom, nous serons enchantés de répondre aux quatre questions qu'il nous a posées.

Les examens arriérés sont remis à samedi prochain.

L'ordre des cours est quelque peu changé. M. T. D. Monk donne son cours de droit constitutionnel le matin, à 8 heures; l'honorable juge Jetté, son cours de droit civil, à 9 heures; M. E. Lafontaine, son cours de droit romain, à 4 heures p.m. et l'honorable juge Mathieu, son cours de procédure civile, de 5 à 6 heures.

Un jeune étudiant de vingt ans, Herbert D. Morris, qui étudiait l'art dentaire à Buffalo, s'est suicidé, mercredi soir, en s'envoyant une balle au cœur.

On dit que la cause de son suicide est l'échec qu'il venait de subir à son examen et les admonestations sévères de son père.

Nous apprenons avec regret la mort du Dr Alfred Savard, ex-prosecteur d'anatomie, à l'Université Laval, décédé jeudi, à 1 heure p.m., à sa résidence, 208 rue Cadieux.

Le docteur Savard a succombé à une méningite, après 3 jours de maladie.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille éprouvée.

Mercredi soir, à 8 heures, à la salle du Cabinet de Lecture Parisiale 1747 rue Notre-Dame, a eu lieu l'ouverture solennelle de la première session du quatrième parlement.

L'ouverture en a été faite par Son Excellence le Gouverneur-Général, M. le Dr LaChapelle.

Une assistance nombreuse et choisie assistait à la première séance de nos politiciens en herbe.

Voici le ministère qui s'est présenté devant les charnières mercredi soir :

Premier et président du conseil, Jules-Légaré; ministre de la justice, Philémon Cousineau; ministre des travaux publics, J. A. Lapin; ministre des finances, A. Anselme; ministre de l'agriculture, Jos. Plouffe; ministre de l'intérieur, M. Gauthier; ministre de la marine et des pêcheries, Georges E. Gauthier; directeur général des postes, Edmond Rousseau; solliciteur général, Edouard Sarveyer; contrôleur du revenu de l'intérieur, Joseph R. Mainville; contrôleur des douanes, David Waters; ministre sans portefeuille, Hector Pelletier et Rioul La Croix.

Les séances ordinaires auront lieu tous les mercredis soirs dans une salle du rez-de-chaussée de l'Université Laval, sur la rue St. Denis. Le public sera admis par la porte de l'aile droite, du côté de la rue Ste-Catherine.

Toute personne qui paie le prix de son abonnement doit exiger un reçu portant la signature du directeur du journal, Joseph Beauhieu.

ANNALES DE LA VIE D'UNE VIEILLE FILLE.

15 ans.—Elle brûle du désir de grandir et de fixer l'attention des hommes.

16 ans.—Elle commence à se former l'idée de ce que l'on appelle une passion.

17 ans.—Elle parle de l'amour dans une chaudière et d'une tendre affection, pure de toute pensée d'intérêt.

18 ans.—Elle rêve d'une douce liaison d'amour avec un joli garçon qui lui a fait quelques politesses.

19 ans.—Elle devient un peu plus difficile et beaucoup moins aimable parce qu'elle commence à être un peu plus fêtée.

20 ans.—Comme elle est à peu près ce qu'on nomme la beauté à la mode, elle se croit obligée d'être beaucoup plus fière d'elle-même et de ses charmes.

21 ans.—Elle croit encore plus fermement à l'empire de ses beaux yeux et rêve déjà un brillant mariage.

22 ans.—Elle refuse un excellent parti parce que le prétendant n'est pas tout-à-fait un homme à la mode.

23 ans.—Elle fait la coquette avec tous les jeunes gens.

24 ans.—Elle s'étonne de n'être pas encore mariée.

25 ans.—Elle devient un peu plus réservée dans ses manières.

26 ans.—Elle commence à penser qu'on peut, à la rigueur, se passer d'une grande fortune.

27 ans.—Elle préfère la société des hommes raisonnables et posés aux charmes de la coquetterie.

28 ans.—Elle se borne à faire des vœux pour une modeste union avec une honnête aïeance.

29 ans.—Elle perd peu à peu l'espoir d'entrer dans la vie conjugale.

30 ans.—Elle commence à craindre pour elle le nom de vieille fille.

31 ans.—Elle redouble de petits soins pour sa toilette, et ne dédaigne pas de faire de l'œil à un jeune veuf, le papa de deux enfants.

32 ans.—Elle affecte un profond dédain pour le bal et se plaint de la difficulté que l'on a à trouver de bons danseurs.

33 ans.—Elle s'étonne que les hommes puissent laisser à une femme raisonnable

pour aller papillonner autour d'une petite poupée.

34 ans.—Elle affecte la meilleure et la plus joyeuse humeur du monde dans sa conversation avec les hommes.

35 ans.—Elle devient jalouse de toutes les femmes qu'on loue devant elle.

36 ans.—Elle se brouille avec sa meilleure amie, parce que celle-ci vient d'embrasser l'état du "conjugo".

37 ans.—Elle se trouve un peu isolée dans le monde, et écoute ses loisirs à parer les autels en compagnie des nonnes.

38 ans.—Elle aime à parler de celles de ses amies qui ont fait de mauvais mariages et leurs infortunes lui donnent un peu de consolation.

39 ans.—La mauvaise humeur redouble.

40 ans.—Elle devient envieuse et intrigante; deux vertus qui ne font ordinairement que croître de jour en jour.

41 ans.—Comme elle est riche, il lui reste encore l'espoir d'attirer à elle quelque bel adolescent qui n'aurait pas de fortune.

42 ans.—Cet espoir même est déçu; elle commence alors à déclamer contre un sexe orgueilleux et perfide.

43 ans.—Elle prend goût aux contes et à la médiancée.

44 ans.—Elle se montre très sévère pour les mœurs de son temps.

45 ans.—Elle se prend d'une passion subite pour un jeune et bel étudiant, à demi fortuné, qui est presque son neveu.

46 ans.—L'abandon et le mariage de ce nouveau favori la mettent en fureur.

47 ans.—Elle désespère de son avenir et commence à prendre du tabac.

48 ans.—Toutes ses affections se concentrent sur une demi-douzaine de chiens et de chats.

49 ans.—Elle prend une pauvre parente pour soigner sa ménagerie et supporter le poids de sa mauvaise humeur.

50 ans.—Elle se retire tout-à-fait du monde, et meurt quelques années plus tard sans être regrettée de personne, pas même des collatéraux auxquels elle laisse à partager une assez jolie fortune.

PETIT HÉRITIER.

Nous offrons nos plus sincères condoléances à notre confrère, M. J. H. Loranger ainsi qu'à sa famille.

Madame Loranger, sa grand-mère, est morte à l'âge de 91 ans.

E e résidait à Montréal depuis 1843.

Pour tout ce qui concerne les annonces, veuillez, s'il vous plaît, vous adresser à M. A. Berthiaume et J. R. Mainville ou au Directeur du journal.

La sécheresse a été tellement grande à St-Hyacinthe que l'eau commence à manquer dans bien des campagnes.

Plusieurs cultivateurs sont obligés de faire de grandes distances pour s'en procurer.

Au Granite Mills, on se sert de la vapeur, le pouvoir d'eau n'est plus suffisant.

Au Rapide Plat le manque d'eau se fait également sentir, et les pouvoirs électriques sont au repos une partie du jour.

La pluie que nous avons eue, n'est pas suffisante pour remédier à ce contre-temps, ni permettre aux cultivateurs de faire leurs labours.

Pharmacie

Spécialité: Produits Français

10% de réduction pour les Etudiants

1605 RUE NOTRE-DAME COIN DE LA RUE ST-CABRIEL

Montreal.

La Buanderie des Etudiants

— EST LA —

New York Steam Laundry

MIREAU & CIE

191 Rue St. Urbain.

TELEPHONE 2122.

N. B.—Un escompte de 15 p.c. sera donné aux Etudiants. Un messenger va chercher le linge à domicile.

ULRIC DEMERS

Doreur Pratique et Encadreur.

A l'honneur d'annoncer aux Etudiants qu'il leur fera une très grande réduction sur encadrements de diplômes, de portraits, de gravures, etc.

ATELIER DE DORURE

Au No. 380 rue St-Laurent.

PASSEZ VOIR NOS PRIX.

REDUCTION SPECIALE

Sur le prix des Médicaments, Instruments, de Chirurgie, etc. à MM. les Etudiants.

A LA PHARMACIE BRAULT

119 ST-DENIS, coin de la rue Dorchester.

Telephone 6:22. Sonnette de nuit.

AH! DELORIMIER

Chemises Blanches à 50 cts. 75 cts. et \$1.00. Grand choix de Gravures, Collets, Corps et Caléons, Etc.

1700 rue NOTRE-DAME

ARCAND FRERES

Marchands de Nouveautés

111, RUE ST-LAURENT, 111

Seuls dépositaires pour le Canada des toiles hygiéniques de l'abbé Kneipp.

L. H. GOULET

MARIAGES, FUNÉRAILLES, DINERS ET SOIRÉES seront fournis avec fleurs fraîches de toutes sortes. BOUQUETS et FLEURS FAITS A ORDRE DANS LES DERNIERS GOÛTS.

Tél. Bell 6931. 1911, RUE STE-CATHERINE

Enseigne la manière de conserver et de cirer les fleurs naturelles.

O. A. THIBAULT L. A. SMITH

THIBAULT & SMITH

IMPORTATEURS DE

MUSIQUE

ET

D'INSTRUMENTS

1687, rue Notre-Dame

MONTREAL.

Le Palais des Fumeurs

ASSORTIMENT COMPLET

CIGARES, CIGARETTES, PIPES, TABAC

EN GROS ET EN DETAIL

Une spécialité de Cannes

GEO. STREMSKY, PROPRIETAIRE

1709, rue Ste-Catherine

MONTRÉAL, Can.

NEW-YORK

Quel est le fondateur de la ville qui est devenue la grande cité de New York.

Si l'on veut remonter aux premiers occupants de la terre où s'élève actuellement New-York, c'est à Verazzano, Italien au service de la France, qu'il faut attribuer l'honneur d'y avoir le premier planté sa tente, en 1524, ce qui, soit dit en passant, nous donne la priorité sur cette partie de l'Amérique, comme sur tant d'autres.

Puis vint sir Henri Hudson, navigateur anglais, au service de la compagnie hollandaise des Indes occidentales, qui, parti d'Amsterdam au commencement de juin 1609, atteignit la côte américaine, le 18 juillet, reconnut la baie de Delaware le 28 août, et, le 11 septembre, prit terre à l'embouchure du fleuve qui porte son nom.

Qui lui eût dit alors qu'à l'endroit même où, dans une cabane en écorce d'arbre, un pauvre Indien lui servait de la chair de chien bouilli, s'élevèrent, deux siècles après, les splendides hôtels, les opulentes maisons et les riches magasins de New-York ?

Hudson en était encore à chercher par le Nord-Ouest un passage rapide pour arriver aux Indes. Il entra dans le grand fleuve qui se présentait devant lui, le remonta pendant quelque temps, admirant les forêts gigantesques qui bordaient ses rives, et se déplaçant comme il pouvait, des fouillis de plantes aquatiques où se mouvaient tout un monde de reptiles et de bêtes sauvages. Mais comme il sentait bien qu'il n'était pas à l'entrée de la passe mystérieuse, qui fut la pierre philosophale des navigateurs de son temps, il s'éloigna pour courir à d'autres aventures.

L'année suivante, un marin hollandais, Adrien Block, ayant eu son navire, le *Tigre*, brûlé à l'embouchure de l'Hudson, où il faisait un chargement de fourrures, débarqua dans l'île de Manhattan. L'équipage y passa l'hiver et construisit des huttes et un fortin, ainsi qu'un navire, qui fut très justement appelé le *Sans-Repos*, pour gagner le large.

Mais ce premier établissement ne peut encore passer pour l'origine de New-York, et celui qui, seul, a le droit au titre de fondateur de la grande cité commerciale, s'appelle Jesse de Forest, riche marchand d'Avénois, qui, en 1621, après un stage à Leyde, où il trafiquait avec les riches contrées de l'Hudson, très visitées par les Hollandais, revint en son pays natal chercher des agriculteurs et des artisans, dans l'intention de les coloniser.

Averses, maintenant chef-lieu d'arrondissement du département du Nord, était alors une cité flamande, et la Flandre n'appartenait pas encore à la France; mais on y parlait le français; car ce furent, suivant la chronique, trois cents Flamands de langue française, qui, sans compter les femmes et les enfants, accompagnèrent Jesse de Forest.

L'expédition partit d'Anvers, sur un navire hollandais, ce qui a produit la confusion d'une occupation hollandaise avec l'établissement, primordial des Avénois. Mais ce furent bien ces derniers qui, sous la conduite de Jesse de Forest, abordèrent à l'île de Manhattan au printemps de 1623, et s'y établirent, formant ainsi le noyau de la population actuelle de New-York.

La ville qu'ils créèrent s'appela d'ailleurs, dans les commencements, *La Nouvelle-Avénois*. Mais les Hollandais s'y étant abattu en foule, après la mort de Jesse de Forest, survenue en 1626, ce nom, malgré les protestations des fils de ce dernier et de leurs compagnons, fut changé, la force primant le droit, en celui de *Nieuwe Amsterdam*.

En 1634, la ville devenant trop étroite pour ses habitants, plusieurs familles hollandaises passèrent sur la rive gauche du fleuve, formée, à cet endroit, par le bord de la grande île, longtemps prise pour une portion du continent qui porte le nom de *Long Island*. Ils y jetèrent les fondements de Brooklyn, faubourg actuel de New-York.

Tout cette contrée de l'embouchure de l'Hudson devint donc hollandaise. On l'appela même la *Nouvelle Néerlande*. Mais les colons ne tardèrent pas à entrer en lutte avec les Anglais du Connecticut et les Suédois du Delaware. En 1663, ces derniers furent chassés de leur colonie américaine; mais les Anglais tièrent bon et prirent l'offensive, après la cession que le roi Charles II avait faite à son frère, le duc d'York, plus tard Jacques II, de tous les territoires compris entre le Connecticut et le Delaware, une grande expédition fut organisée en Angleterre pour assurer à leur nouveau possesseur toutes les colonies étrangères qui s'y trouvaient.

La *Nouvelle-Amsterdam* tomba des premières aux mains des envahisseurs et prit le nom de *New York*. Puis en 1673, les Hollandais l'ayant recouvrée elle fut baptisée *La Nouvelle Orange* pour redevenir, l'année suivante, avec le retour des Anglais, *New York*.

C'est donc à tort que l'on désigne généralement comme fondateur de la grande cité américaine William Penn, qui s'établit dans le pays avec une colonie de quakers, en 1683.

Nous ne demandons que vingt-cinq centins pour une annonce ne dépassant pas dix lignes. Avis à ceux qui désirent prendre des pensionnaires ou louer des chambres.

Commandements de la femme, d'après un journal féminin:

Article premier.—Garde toi de la première querelle. Mais une fois qu'elle a commencé, ne l'évite pas et arrange toi de façon à ce que ton mari soit vaincu et qu'il le sente.

Art. 2.—N'oublie pas que tu as épousé un homme, et non un dieu. Ne t'étonne point de toutes ses imperfections et de tous ses défauts.

Art. 3.—Ne l'ennuie pas toujours avec tes demandes d'argent. Tâche de ne pas dépasser la somme hebdomadaire qu'il t'a fixée.

Art. 4.—Il est impossible que ton mari n'ait pas de cœur; mais il a en tout cas, un estomac plus ou moins bon, quo tu feras bien de te concilier en faisant de bonne cuisine.

Art. 5.—Laisse-lui de temps en temps le dernier mot; mais pas trop souvent. Cela lui fera plaisir et ne te causera aucun dommage.

Art. 6.—Lis dans les journaux autre chose que les annonces de mariage, les avis mortuaires et les feuilletons, afin que tu puisses causer de temps à autre des choses qui l'intéressent.

Art. 7.—Sois toujours polie envers lui. Souviens-toi que quand il était ton fiancé, tu le regardais comme un être supérieur, et ne le méprise pas trop maintenant.

Art. 8.—Lais-le croire, à des intervalles éloignés, qu'il en sait plus que toi. Cela le flattera.

Art. 9.—Sois pour lui, une amie s'il est intelligent, et tâche de l'élever jusqu'à toi s'il est bête.

Art. 10.—Respecte ses parents, surtout sa mère qu'il a aimée avant toi.

M. André Lebon, ministre du commerce de France, déposera, à la rentrée de la chambre, un projet de loi portant ratification d'une convention conclue avec la Compagnie française des câbles sous-marins pour la pose d'un nouveau câble de Brest à New-York, avec ramification directe sur les Antilles et, de là, sur le Brésil.

Le câble que la Compagnie française possède depuis 1879 à Brest est insuffisant pour les besoins du trafic sur New-York, et surtout pour les communications directes avec les Antilles.

QUERY FRERES

Photographes attitrés du Clergé

Pendant 14 ans chez Notman & Fils

Photographies en tous genres et d'après les procédés les plus récents.

PHARMACIE BARBEAU

1934, rue Ste-Catherine

Coin St-Chs-Borromée

Prescriptions remplies avec le plus grand soin, par des commis certifiés seulement.



Assortiment complet de Médicines Françaises, Articles de Toilette: Parfums, Poudres, etc.

Etudiants, même prix qu'aux médecins

TÉLÉPHONE DES MARCHANDS, 115.

TÉLÉPHONE BELL, 7050.

SERVEZ-VOUS...
**Emulsion d'Huile de Foie de Morue
CREOSO-BIPHOSPHATE**

Fatibesse pour les Enfants.

SERVEZ-VOUS...
de la **POUDRE NASALE**

Rémède infallible pour le Rhume de Corvoeu.

SERVEZ-VOUS...
des **CACHETS DU Dr BARNES**

Pour votre Mal de Tête. Guérison en 10 minutes.

ADELAR SAVARD

Pharmacie, Coin des rues Rachel et St-Denis

M. E. LAPOINTE

1576, RUE NOTRE-DAME

(En face du Palais de Justice)

CIGARS DES MEILLEURES MARQUES
CIGARETTES

PIPES DE TOUTES SORTES

Reduction pour les Etudiants.

HUITRES FRAICHES

sur ÉCAILLES. EN SOUPE, ETC.

HOTEL RIENDEAU

En face de l'Hotel de Ville et du Palais de Justice

Quelques pas des Bateaux et des Garcs de Chemins de fer.

58 et 60, PLACE JACQUES CARTIER

MONTREAL

JOS. RIENDEAU - Propriétaire.

CHAMBRE 610 TÉLÉPHONE 222

P. B. MIGNAULT

INGÉNIEUR CIVIL

Bâtisse New York Life. II, PLACE D'ARMES.

PRIX SPECIAL POUR ETUDIANTS

W. LAMOUREUX

MARCHAND DE

CHAUSSURES

Ouvrage de Pratique et Réparation

1599, RUE STE-CATHERINE

Tél. des Marchands. 402.

Téléphone 6201.
DR. BROSSEAU, L. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
No 7, RUE SAINT-LAURENT, MONTRÉAL

N. LÉVEILLÉ
MARCHAND-TAILLEUR
138 1/2, rue Saint-Laurent
Prix spéciaux pour les Etudiants.

LIVRES DE MEDECINE
A LA LIBRAIRIE
J. B. ROLLAND & FILS
6 à 14, rue St-Vincent
MONTREAL

Messieurs les Médecins et Messieurs les Etudiants en Médecine trouveront encore en adressant à notre librairie, le plus grand choix d'ouvrages, des meilleurs auteurs, pour l'étude et la pratique de cette science. Les prix sont réguliers et des plus modernes. Des remises libérales sont accordées sur les anciennes éditions.

Restaurant • Commercial
1012, RUE NOTRE-DAME

Remuons pour ses diners à 25 c. Six salons privés, à la disposition du public, pour Diners, Soupers, etc., etc. Cuisine et Service de 1er ordre. Une visite sollicitée.

THEO. LANCTOT, Prop.

Entrée Privée: 1620, rue Notre-Dame.

T. THEO. VALIQUETTE

TABACS FRANÇAIS et
CIGARETTES FRANÇAISES
UNE SPECIALITE.
CIGARES DE CHOIX
IMPORTES et
DOMESTIQUES.

1735, Rue Ste-Catherine Est
MONTREAL.

L. T. MARCHAL ALFRED MACKAY
MARÉCHAL & MACKAY
AVOCATS

BATISSE "NEW YORK LIFE"

Chambres 312, 313 et 314, Place d'Armes

Téléphone 1870. MONTREAL.

" LE MONDE ILLUSTRÉ "

LITTÉRATURE, SCIENCE, BEAUX-ARTS, ETC.

PARAISANT LE SAMEDI

Bureaux, No. 40 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL.

Le Monde Illustré, dont le but est de mettre l'univers entier et le Canada en relations plus intimes, au point de vue surtout des lettres, des sciences et des arts; de faire connaître ce qu'il y a de beau, de bon, de sain et d'utile dans tous les pays, forme SEIRE PAGES de texte et d'illustrations.

Par son amour du vrai et du juste, il a déjà acquis une popularité bien méritée au Canada et ailleurs. Ses feuilletons sont des meilleurs romanciers contemporains et magnifiquement illustrés.

" LE MONDE ILLUSTRÉ "

Donne chaque mois \$200 en Primes à ses Abonnés.

Le tirage des numéros gagnants se fait tous les mois à Montréal, et les primes sont payées aux abonnés dans les trente jours qui suivent le tirage. Ainsi chaque exemplaire du MONDE ILLUSTRÉ peut gagner tous les mois de \$1.00 à \$50.00.

PRIX D'ABONNEMENT

Un an, \$3.00; Six mois, \$1.50; Quatre mois, \$1.00.

PAYABLE D'AVANCE.

L'HORLOGE DE MA CHAMBRETTE

Il est sur mon bureau un petit ornement qui m'est bien cher, malgré sa simplicité. Quo j'aime à venir rêver près de lui : que j'aime, dis-je, à méditer au bruit régulier de son tic tac argentinal que de réflexions il me fait faire ! le soir c'est en l'écoutant que je m'endors, le matin c'est encore à sa voix que je m'éveille. Je ne commence pour ainsi dire rien sans le consulter. Tous jours il est le même, docile ; il se laisse conduire à mon gré ; marche si je le le veux, s'arrête si je le désire, reste où mon caprice le place. Il m'obéit en tout et pourtant c'est lui qui me guide. Et ce bijou, me dira-t-on, quel est donc ? " C'est l'horloge de ma chambrette ! "

C'est le dernier souvenir que je reçus de ma sœur aînée lorsque je la quittai. Je m'en souviens, c'était le 8 novembre, je devais partir pendant la nuit. Je savourais, au milieu de ma famille, un de ces doux et tristes entretiens qui précèdent un départ. Ma sœur sortant de sa chambre tenant dans ses mains le précieux objet. " Tious, sœur, me dit-elle, ne pouvant te conduire moi-même, je te donne un guide. " Puis déposant la petite horloge sur une table, elle ajouta : " c'est elle que depuis que j'ai perdu ma pauvre mère a réglé tous les instants de ma vie. Consulte-la volontiers et elle te dira : " Il est temps, obéis lui. " Les leçons qu'elle nous donne sont salutaires, médites les souvent "

En effet, j'ai appris à les connaître. N'est-ce pas là une image de notre existence ? Regardez le cadran, ne dirait-on pas que l'aiguille est arrêtée dans son cours ! Pourtant elle marche tous jours avec la même diligence, mais d'une manière presque imperceptible. Ainsi le temps nous fait décliner, sans qu'il y paraisse, vers la fin de nos jours.

Aveugle !... que nous sommes, nous savons que nos jours sont comptés, que le cours du temps est invariable, cependant, trompés par les apparences, nous nous laissons aller à un funeste oubli. Comme nous ne voyons pas les mouvements intérieurs de l'horloge qui, à notre insu, a marqué, seconde par seconde sur le cadran, les heures déjà écoulées, nous arrivons au terme de notre voyage ici-bas que nous nous croyons au début. Je veux, en méditant quelque fois le sujet que tu m'offres, petite horloge, ne pas m'écarter de mon devoir, et faire en sorte que chaque heure soit remplie et qu'elle puisse être méritoire.

E. D.

Nous renvoyons au prochain numéro la réponse aux questions que M. XXX nous posent au sujet des délégués de Lille.

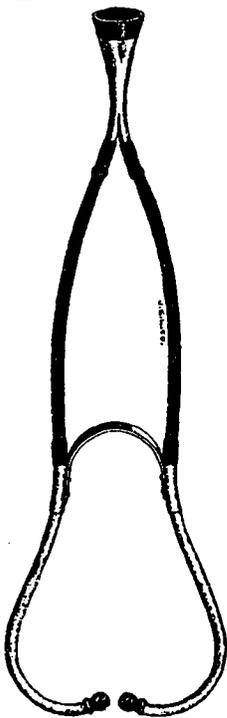
LE JOURNAL DES ETUDIANTS

En vente dans les dépôts de journaux suivants :

M. E. Lapointe, 1576 rue Notre-Dame ; L. Lavigne, 60 rue Bonsecours ; R. Ouimet, coin de la rue Craig et St-Denis ; C. Fauchille, 1714 rue Ste-Catherine ; J. A. W. Dumont, 1826 rue Ste-Catherine ; M. Beitholdi, marché St-Laurent ; M. Mondoux, kiosque Notre-Dame ; U. Patenaude, 1609 rue St-Jacques, Ste-Cunégonde ; E. Lorient, 1505 rue St-Jacques, Ste-Cunégonde ; P. Rivard, coin des rues Richelieu et Vinette, Ste-Cunégonde ; G. Richot, 1976 St-Jacques, St-Henri ; E. V. Daulne, 3089 rue Notre-Dame, St-Henri ; A. Durocher, 2481 rue Notre-Dame ; D. D. Pinsonnault, 2286 Notre-Dame ; M. Lacroix, 1610 rue Ste-Catherine ; Alfred Cyphiot, 1346 Ste-Catherine.

— Le Journal des Etudiant(s) ne sera désormais envoyé qu'à ceux qui auront payé le prix de leur abonnement. Tout abonnement est strictement payable d'avance.

Tous nos annonceurs font une réduction d'au moins dix pour cent aux étudiants.



Stethoscope Snoton.

MM. les Etudiants trouveront toujours chez nous un assortiment choisi d'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, DROGUES PURES, OBJETS DE PANSEMENT, etc., etc. à des prix raisonnables.

Seringue hypodermique complète, avec boîte en cuir \$1.75
Abaisse langue (compacte) 1.00
Insufflateurs pour Poudre (nez et gorge) 75

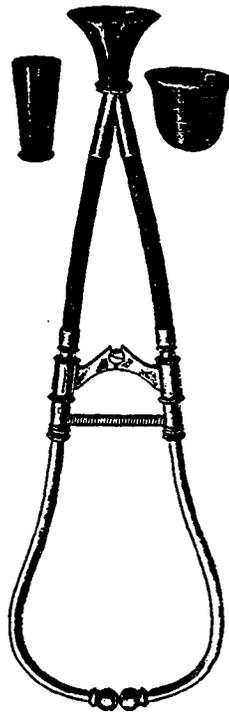
La Cie de Pharmacie Nationale
IMPORTATEURS DE
PRODUITS MEDECINAUX, CHIRURGICAUX ET ANTISEPTIQUES
MONTREAL

Stethoscope de Snoton, nickelé, bouts en ivoire, première qualité . . \$1.75 | Stethoscope de Camman, anglais, complet avec boîte . . . \$2.00

MM. les Etudiants feront bien de venir voir nos prix avant d'acheter ailleurs. Termes faciles sur troussees complètes d'instruments de chirurgie.

216, RUE ST-LAURENT.

Téléphone 2628.



Stethoscope Camman.

TELEPHONE 7283
L'APRÈS & LAVERGNE
PHOTOGRAPHIES
360 — RUE SAINT-DENIS — 360
Coin de la rue Ontario

Prix spécial pour les étudiants sur présentation d'une carte d'identification de leur président.

R. Prefontaine, C.R., M.P. Chs. Archer, L.L.B.
E. N. St-Jean, B.C. L. Alph. Decary, J.L.B.

PREFONTAINE, ST-JEAN, ARCHER & DECARY
AVOCATS

Chambre 302, 303, 304, 305 HAUSSE de l'Assurance Royale, 1709 rue Notre-Dame, Montréal.

P. H. Roy, L.L.B. C. S. Roy, B.C.L.

ROY & ROY
— AVOCATS —

No. 1 rue St-Laurent, Montréal. Boite 973. Bell Tel. 7. Heures de Consultations : De 3 à 5 Hrs P.M.

R. DESRIVIÈRES
AVOCAT

BATISSE DE LA BANQUE DU PEUPLE

97, RUE SAINT-JACQUES

Chambre No 19. Téléphone 1658.

LS. CHALIFOUX, L.L.B.
Avocat et Procureur

BUREAU : 16, RUE SAINT-JACQUES

Téléphone 2223. MONTREAL.

W A. BAKER.
AVOCAT

No 3, COTE PLACE D'ARMES

MONTREAL.

Téléphone 1678. Résidence : STE ROSE.

J. E. E. LEONARD, L.L.B.

AVOCAT

97 — RUE SAINT-JACQUES — 97

CHAMBRE 70

Edifice de la Banque du Peuple, Montréal.

PHILÉAS MAINVILLE
NOTAIRE

No 1586½, RUE NOTRE-DAME

BUREAU DU SOIR :

No 1681, AVENUE DE L'HOTEL DE VILLE.

HENRI LEMIRE

NOTAIRE

No 1586½, RUE NOTRE-DAME

Téléphone Bell 2790.

GENÈREUX, GALARNEAU & CIE,
CHAPEAUX, FOURRURES
ET MÈROERIES.

227 Rue St-Laurent, Montréal
BELL TEL. 6121.

PHARMACIE DECARY
Coin des rues St-Denis et Ste-Catherine, - MONTREAL.

SERVICE DE NUIT ET DU DIMANCHE.

LIQUIDE ORGANIQUE DU Dr. BROWN - SÉQUARD

SÉRUM ROUX

Nous recevons toutes les semaines du SÉRUM ROUX de l'Institut Pasteur de Paris.

PRODUITS FRANÇAIS
LABORATOIRE D'ANALYSES.

Téléphone Bell No. 6833. Téléphone des Marchands No. 171.

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'École Polytechnique
INGÉNIEUR CIVIL ET ARPENTEUR
107 RUE SAINT-JACQUES
En face du Carré de la Place d'Armes.
Demande de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger.

EN VENTE PARTOUT
COGNAC
P. RICHARD
Garanti pur à l'Analyse
V. O. — V. S. O. — V. S. O. P.
SEULS AGENTS AU CANADA :

LAPORTE, MARTIN & CIE.
MONTREAL.

(MAISON ETABLIE EN 1866)

L. J. A. SURVEYER
6, RUE SAINT-LAURENT
Marchand Quincaillier

Ferronnerie de Batisse
... ET ...
Ustensiles de Cuisine
Rasoirs " L. J. A. SURVEYER " GARANTIS
Ressorts de portes pneumatiques
PATINS de toute sorte, etc.

J. A. A. AYOTTE
HOTEL DES ETUDIANTS
1744, RUE STE-CATHERINE
Vins et Liqueurs de premier choix.
Cigares des meilleures marques.

E. LECLAIRE
Ex-épiciier de la rue Cadieux, maintenant Entrepreneur de



POMPES FUNEBRES
444, RUE RACHEL
MONTREAL.

Cercueils en bois et en métal de toute description.
Corbillards pour funérailles ainsi que tous les accessoires nécessaires.
Habilllements pour hommes, femmes et enfants et embaumement à prix modérés.

ROBERGE & CIE.
693, RUE ST-LAURENT

CHAUSSURES
FRANCAISES
ANGLAISES
...et...
AMERICAINES

Spécialité pour tout ouvrage à la main fait sur commande.

Réparage de tout genre fait avec le plus grand soin et à des PRIX REDUITS.

QUINZE POUR CENT de réduction pour les Etudiants.

M. A. LACROIX, étudiant en droit, est autorisé à prendre des abonnements pour notre journal.